



GUIDE PASTORAL DU MARIAGE

PLAN

	<i>Page n°</i>
PRÉAMBULE	3
INTRODUCTION — DIGNITÉ ET GRANDEUR DU MARIAGE	4
CHAPITRE 1 — PRÉPARATION AU MARIAGE	6
• Attitude pastorale	6
Conversion pastorale	6
Complémentarité des parcours	7
Prier avec les fiancés	7
• Éléments indispensables	7
Thèmes à aborder	7
Pédagogie.....	10
• Accueil de la demande de mariage	10
Entrée en matière	10
Premiers entretiens avec les fiancés	11
• Dossier de mariage	11
Preliminaires.....	11
Dialogue avec les fiancés.....	12
Questions portant sur la nature, les propriétés, les fins et les conditions fondamentales du mariage	12
Questions portant sur les empêchements au mariage et les éventuels obstacles pouvant fragiliser l'union conjugale.....	14
La forme du mariage.....	16
Régularisation du mariage / Dissolution du lien.....	16
• Lettres de motivation	17
CHAPITRE 2 — CÉLÉBRATION LITURGIQUE DU MARIAGE	18
• Préalables	18
Le « lieu » de la célébration.....	18
Messe ou liturgie de la Parole	19
• Le nouveau Rituel romain (2005)	19
Célébration et vocation.....	19
Sacrement et vie concrète du couple	20
Mise en œuvre	20
• Les quatre étapes de la célébration liturgique	20
Rites d'ouverture.....	21
Liturgie de la Parole	21
Célébration du sacrement.....	22
Rites d'envoi.....	24
• Mise en œuvre	24
Dynamique de la célébration et différents « lieux » liturgiques.....	24
Musique et chant.....	25
Décoration florale	25

CHAPITRE 2 — CÉLÉBRATION LITURGIQUE DU MARIAGE *(suite)*

• Prières et bénédictions « autour » du mariage	25
Cas particuliers prévus par le <i>Rituel du mariage</i>	25
Autres cas particuliers.....	25
Prière à la Sainte Famille.....	26

CHAPITRE 3 — L'APRÈS-MARIAGE..... **27**

• « Églises domestiques »	27
Vivre la foi en couple et en famille	28
Se ressourcer et s'engager en Église.....	28
En société, au service du bien commun.....	29
• Pastorale des familles et situations particulières	29
Processus d'accompagnement.....	29
Personnes divorcées remariées ou en nouvelle union.....	29
Situations nouvelles.....	30

ANNEXES..... **32**

I. Projet de mariage. Nouveau dossier administratif et canonique	32
(© diocèse LGF 2022)	
II. Forces et fragilités de vos parcours de vie	36
III. Et si on se fiançait	38
IV. Carnet d'adresses, sites et références utiles	48

PRÉAMBULE

Au cœur de l'année de la famille promulguée par le pape François, je suis heureux de vous présenter ce *Guide pastoral*, pensé par une commission mixte de prêtres, diacres et agents pastoraux laïcs engagés au service des familles. Il s'adresse particulièrement à toute personne impliquée dans l'accueil de la demande des couples qui souhaitent un accompagnement dans le mariage.

Comme aimait à le relever saint Jean-Paul II, le mariage est en quelque sorte le « sacrement primordial ».¹ En effet, si le mariage présuppose la vie sacramentelle – notamment le baptême –, les autres sacrements présupposent la naissance des personnes qui peuvent les recevoir, et dont on souhaite qu'elles naissent et soient éduquées dans une famille. C'est ainsi que Cajetan, dans un discours prononcé lors du V^e Concile de Latran (1512) plaçait le mariage au début de la liste des sacrements, avant même le baptême. Ne pas comprendre le mariage mine la compréhension des autres sacrements. Parmi les devoirs des pasteurs, l'annonce de la foi précède la célébration des sacrements². Comment alors célébrer un sacrement si on ne comprend pas son sens dans la foi ?

Or la communication dans ces domaines n'est pas facile. Entre l'attente que les jeunes ont – lorsqu'ils s'adressent à l'Église – et la réalité que nous proposons dans le sacrement du mariage, il y a souvent une certaine distance due à une ignorance fréquente du lien entre le Christ et les sacrements, voire du lien entre le Christ et notre vie chrétienne.

L'exhortation apostolique *Amoris Laetitia* s'ouvre par une tonalité joyeuse : « La joie de l'amour qui est vécue dans les familles est aussi la joie de l'Église »³. C'est une perspective aussi belle que peu considérée : à nous de la faire connaître, notamment dans la préparation et la célébration des mariages.

Fribourg, le 7 mars 2022, en la fête de Sainte Perpétue et Sainte Félicité

+ Charles MOREROD OP

¹ Saint Jean-Paul II, *Catéchèse du 8 octobre 1982* : « Les paroles de la Genèse, « l'homme s'unira à sa femme et tous les deux ne seront qu'une seule chair », prononcées sur le fond de cette réalité originelle dans un sens théologique, constituent le mariage comme partie intégrante et, dans un certain sens, comme partie centrale du « sacrement de la création ». Elles constituent ou plutôt peut-être elles confirment simplement le caractère de son origine. (...) En ce sens, il est le sacrement primordial ».

² Cf. Concile Vatican II, *Presbyterorum Ordinis*, no 4 ; *Christus Dominus*, nos 11 et 30.

³ *Amoris Laetitia*, no 1.

INTRODUCTION

DIGNITÉ ET GRANDEUR DU MARIAGE

Note : Dans ce document, l'emploi du masculin pour désigner des personnes n'a d'autres fins que celle d'alléger le texte.

« La joie de l'amour qui est vécu dans les familles est aussi la joie de l'Église »⁴.

Accompagner les hommes et les femmes au début de leur chemin commun vers le mariage est un défi pour la pastorale qui reconnaît un fort intérêt social pour un couple mais aussi une diminution de l'intérêt pour un mariage ecclésial. C'est pourquoi notre diocèse a réfléchi sur les fondements de l'accompagnement du chemin commun des personnes qui veulent se marier.

Avec le Pape François, nous sommes convaincus que « les réalités qui nous préoccupent sont des défis ». En toute situation, « l'Église ressent la nécessité de dire une parole de vérité et d'espérance [...]. Les grandes valeurs du mariage et de la famille chrétienne correspondent à la recherche qui traverse l'existence humaine. Si nous voyons beaucoup de difficultés, elles sont — comme l'ont dit les évêques de Colombie — un appel à libérer en nous les énergies de l'espérance, en les traduisant en rêves prophétiques, en actions qui transforment et en imagination de la charité »⁵, une charité basée sur le mystère de Dieu qui est amour et qui a créé l'homme et la femme par amour.

Ainsi, pour l'Église catholique, le mariage et la famille sont au nombre des biens les plus précieux de l'humanité. Ils sont la cellule fondamentale de la société humaine⁶. Dieu a créé l'homme et la femme l'un pour l'autre, afin qu'ils ne soient plus deux mais une seule chair⁷. Ainsi, ils sont appelés à vivre dans l'amour, être féconds et être témoins d'un Dieu qui nous aime d'un amour infini⁸. Nous croyons que « Dieu lui-même est l'auteur du mariage et la vocation au mariage est inscrite dans la nature même de l'homme et de la femme, tels qu'ils sont issus de la main du Créateur. Ainsi le mariage n'est pas une institution purement humaine, malgré les variations nombreuses qu'il a pu subir au cours de siècles, dans les différentes cultures, structures sociales et attitudes spirituelles (...) il existe dans toutes les cultures un certain sens pour la grandeur de l'union matrimoniale »⁹.

Dieu est amour¹⁰ et Il a créé l'homme et la femme par amour, à Son image et à Sa ressemblance¹¹. L'amour devient aussi la vocation fondamentale de tout être humain. L'amour du couple est à l'image du Dieu créateur par sa fécondité : « les époux sont les coopérateurs de l'amour du Dieu créateur et comme ses interprètes »¹².

La Parole de Dieu nous révèle que, dès les origines, Dieu a pris l'initiative d'une alliance d'amour et de fidélité envers son peuple ; dans sa personne, le Christ réalise « l'alliance nouvelle et éternelle »¹³ avec l'Église, « Il a aimé l'Église, Il s'est livré Lui-même pour Elle »¹⁴. Ainsi, pour les époux chrétiens, à l'image du Christ, l'amour conjugal est un amour

⁴ *Amoris Laetitia*, no 1.

⁵ *Amoris Laetitia*, no 57.

⁶ Cf. *Familiaris Consortio*, no 3.

⁷ Gn 2, 24 ; Mt 19, 5-6.

⁸ Cf. *YouCat* no 260.

⁹ *Catéchisme de l'Église catholique (CEC)*, no 1603.

¹⁰ Cf. 1 Jn 4, 8, 16.

¹¹ Cf. Gn 1, 27.

¹² Concile Vatican II, *Gaudium et Spes*, no 50 § 2.

¹³ Cf. Liturgie eucharistique, consécration du vin.

¹⁴ Ep 5, 25.

qui donne tout, jusqu'à livrer sa vie. Cette affection a sa manière particulière de s'exprimer, dit le Concile, par l'œuvre propre du mariage¹⁵. La grâce du sacrement perfectionne ainsi l'amour humain des époux, affermit leur unité indissoluble et les sanctifie sur le chemin de la vie éternelle¹⁶.

Le mariage constitue un véritable processus de croissance pour le baptisé, ainsi que pour la communauté chrétienne. La vie conjugale et familiale, menée dans l'exigence de la vie commune et de son déploiement dans le temps, est le lieu habituel de la vie spirituelle et de l'épanouissement de chacun dans le Christ¹⁷.

¹⁵ Cf. *Gaudium et Spes*, no 49 § 2.

¹⁶ Cf. *CEC*, no 1661.

¹⁷ Cf. *Amoris Laetitia*, n. 316.

CHAPITRE 1

PRÉPARATION AU MARIAGE

ATTITUDE PASTORALE

Conversion pastorale

La pastorale familiale « doit faire connaître par l'expérience que l'Évangile de la famille est une réponse aux attentes les plus profondes de la personne humaine : à sa dignité et à sa pleine réalisation dans la réciprocité, dans la communion et dans la fécondité. Il ne s'agit pas seulement de présenter des normes, mais de proposer des valeurs en répondant aussi au besoin que l'on constate aujourd'hui, même dans les pays les plus sécularisés »¹⁸.

Dans son exhortation apostolique *Amoris Laetitia*, le Pape nous prévient de ne pas réduire les personnes qui demandent un mariage religieux aux situations dans lesquelles elles se trouvent. « Cela exige de toute l'Église une conversion missionnaire [...] : il est nécessaire de ne pas s'en tenir à une annonce purement théorique et détachée des problèmes réels des gens »¹⁹.

S'agissant de la proposition morale qui invite à grandir dans la fidélité au style de vie de l'Évangile, le Pape François, dans son exhortation apostolique *La Joie de l'Évangile*, rappelle qu'il est « opportun d'indiquer toujours le bien désirable, la proposition de vie, de maturité, de réalisation, de fécondité, à la lumière de laquelle on peut comprendre notre dénonciation des maux qui peuvent l'obscurcir. [...] Il est bien qu'on puisse nous regarder comme de joyeux messagers de propositions élevées, gardiens du bien et de la beauté qui resplendent dans une vie fidèle à l'Évangile »²⁰.

La « préparation au mariage » est appelée à devenir un cheminement durant lequel le pasteur et d'autres fidèles accompagneront ceux qui sont venus vers la communauté ecclésiale. Cette attitude se fonde sur l'un des principes qui sous-tend l'action pastorale : favoriser l'initiation de processus dans le temps plutôt que de privilégier l'espace en répondant aux besoins les plus pressants²¹. Cela demande une conversion des pasteurs qui doivent accueillir les personnes en vue de les accompagner patiemment. Cela demande aussi une conversion des fidèles qui doivent apprendre à ne pas simplement exiger un sacrement de l'Église dans une logique de guichet²², mais doivent prendre le temps de cheminer avec leur pasteur dans une attitude d'écoute de l'Évangile²³.

¹⁸ Synode des évêques, *Les défis pastoraux sur la famille dans le contexte de l'Évangélisation. Relatio Synodi*, no 33.

¹⁹ *Amoris Laetitia*, no 201.

²⁰ *Evangelii Gaudium*, no 168.

²¹ Pour mieux saisir la pensée du Pape François, on se référera au no 223 de l'exhortation apostolique *Evangelii Gaudium* : « Ce principe permet de travailler à long terme, sans être obsédé par les résultats immédiats. Il aide à supporter avec patience les situations difficiles et adverses, ou les changements des plans qu'impose le dynamisme de la réalité. Il est une invitation à assumer la tension entre plénitude et limite, en accordant la priorité au temps. Un des péchés qui parfois se rencontre dans l'activité socio-politique consiste à privilégier les espaces de pouvoir plutôt que les temps des processus. Donner la priorité à l'espace conduit à devenir fou pour tout résoudre dans le moment présent, pour tenter de prendre possession de tous les espaces de pouvoir et d'auto-affirmation. C'est cristalliser les processus et prétendre les détenir. Donner la priorité au temps c'est s'occuper d'initier des processus plutôt que de posséder des espaces. Le temps ordonne les espaces, les éclaire et les transforme en maillons d'une chaîne en constante croissance, sans chemin de retour. Il s'agit de privilégier les actions qui génèrent les dynamismes nouveaux dans la société et impliquent d'autres personnes et groupes qui les développeront, jusqu'à ce qu'ils fructifient en événement historiques importants. Sans inquiétude, mais avec des convictions claires et de la ténacité ».

²² *Evangelii Gaudium*, nos 120-121.

²³ *Evangelii Gaudium*, nos 208-211.

Complémentarité des parcours

Ce processus d'accompagnement peut revêtir plusieurs formes et doit être assuré par plusieurs personnes : il ne revient pas simplement au célébrant de l'assurer seul. Celui-ci est invité à collaborer avec d'autres fidèles choisis pour leurs compétences, leur expérience ou la force de leur témoignage. On mettra ainsi sur pied des équipes d'accompagnement constituées d'agents pastoraux ou bénévoles formés et capables d'accueillir les fiancés et d'avancer avec eux dans un cheminement d'évangélisation de type catéchuménal²⁴. Ce cheminement est aussi l'occasion de faire découvrir aux fiancés des parcours, mouvements, communautés ou rassemblements qui sont des lieux vivants de partage de la foi et qui peuvent offrir des occasions propices à l'accompagnement²⁵.

Prier avec et pour les fiancés

Durant ces parcours, on veillera à faire découvrir ou redécouvrir aux fiancés l'efficacité de la prière comprise non pas comme un acte personnel à accomplir, mais bien comme l'œuvre de l'Esprit du Christ qui unit les membres d'une même communauté de foi. L'invitation à la prière communautaire est aussi l'occasion de faire redécouvrir aux fiancés le caractère ecclésial de la vie de foi et de la demande qu'ils sont venus adresser à l'Église²⁶.

ÉLÉMENTS INDISPENSABLES

Contenu des parcours de préparation

La préparation au mariage prend en compte deux dimensions qui se rejoignent et se complètent :

- la dimension humaine de l'amour que les fiancés veulent mettre sous le regard de Dieu ;
- le projet de Dieu pour le couple, manifesté dans les Écritures.

Thèmes à aborder

1. Amour humain et engagement / langages de l'amour

L'expérience de l'amour passe par des étapes diverses de maturation : l'amour d'attrait (*éros*)²⁷, l'amour d'amitié (*philia*)²⁸, l'amour de don (*agape*). Il s'agit d'aller au-delà des sentiments premiers pour manifester l'amour dans toutes ses dimensions. Comme un feu (foyer), l'amour doit être constamment entretenu.

²⁴ Le Pape François précise sa pensée dans le no 207 de l'exhortation apostolique *Amoris Laetitia* : « J'invite les communautés chrétiennes à reconnaître qu'accompagner le cheminement d'amour des fiancés est un bien pour elles-mêmes. Comme les Évêques d'Italie l'ont si bien exprimé, ceux qui se marient sont pour leur communauté chrétienne une précieuse ressource, car, en s'engageant, dans la sincérité, à grandir dans l'amour et dans le don réciproque, ils peuvent contribuer à rénover le tissu même de tout le corps ecclésial : la forme particulière d'amitié qu'ils vivent peut devenir contagieuse, et faire grandir dans l'amitié et dans la fraternité la communauté chrétienne dont ils font partie. Il y a diverses manières légitimes d'organiser la préparation immédiate au mariage, et chaque Église locale discernera ce qui est mieux, en offrant une formation adéquate qui en même temps n'éloigne pas les jeunes du sacrement. Il ne s'agit pas de leur exposer tout le Catéchisme ni de les saturer avec trop de thèmes. Car ici aussi, il est vrai que « ce n'est pas le fait de savoir beaucoup qui remplit et satisfait l'âme, mais le fait de sentir et de savourer les choses intérieurement » (Ignace de Loyola, *Exercices spirituels*, annotation 2). La qualité importe plus que la quantité, et il faut donner priorité – en même temps qu'à une annonce renouvelée du kérygme – à ces contenus qui, communiqués de manière attractive et cordiale, les aident à s'engager « de tout cœur et généreusement » (ibid., annotation 5) dans un parcours qui durera toute la vie. Il s'agit d'une sorte d'« initiation » au sacrement du mariage qui leur apporte les éléments nécessaires pour pouvoir le recevoir dans les meilleures dispositions et commencer avec une certaine détermination la vie familiale ».

²⁵ *Amoris Laetitia*, no 206.

²⁶ *Amoris Laetitia*, no 227.

²⁷ *Amoris Laetitia*, nos 150-152.

²⁸ *Amoris Laetitia*, nos 127 et suivants.

2. Anthropologie du couple : faire des différences une chance

Dieu crée en distinguant, et les différences, plutôt que d'opposer les conjoints, peuvent permettre une heureuse complémentarité. Dieu crée l'homme et la femme à son image. Égaux dans leur dignité, l'homme et la femme restituent ensemble l'image de Dieu en recherchant l'unité et la communion. La différence sexuée marque l'homme et la femme dans toutes les dimensions de leur être.

Il est important d'inviter les fiancés à se connaître aussi dans leur histoire personnelle, leur environnement familial et social qui influenceront leur relation de couple et de famille, et plus généralement leur manière de vivre (cf. annexe II, p. 36).

Pour réussir une vie de couple, il est essentiel de s'appliquer à se connaître au mieux, tout en respectant l'autre dans son identité propre.

3. Communication / dialogue / écoute / prises de décisions

La communication, dans toutes ses dimensions (parole, écoute, non verbale, prière) est essentielle pour la vie commune. Un dialogue régulier et sincère permettra de bonnes prises de décisions. On rendra attentif les futurs mariés à l'importance de cette dimension en transmettant quelques outils de communication.

4. Gestion des conflits / pardon

Les conflits peuvent survenir même dans les couples qui s'entendent bien. La manière dont ils sont gérés peuvent soit déboucher sur des situations dommageables, soit inviter à des remises en question. Dans ce dernier cas, le conflit peut permettre une évolution positive de la relation.

Le pardon — demandé, donné et reçu — est une composante essentielle de la vie du couple et de la famille. Il favorise la réconciliation, une croissance de l'amour et donne la paix. L'Évangile nous apprend à compter sur la grâce de Dieu pour pardonner jusqu'à 77 fois 7 fois (*Mt 18, 22*). On encouragera les futurs époux à vivre le sacrement de la réconciliation avant de célébrer le mariage ou, pour les non catholiques, une démarche correspondant à leur conscience.

On se référera aussi à la prière du *Notre Père*.

5. Intimité du couple / relation sexuelle

« Il est de la volonté de Dieu que l'homme et la femme s'unissent dans le plaisir érotique et sexuel pour se lier l'un à l'autre plus intimement dans l'amour et pour permettre à des enfants de naître de leur amour »²⁹. On présentera la sexualité et la fécondité de manière positive, comme un don de Dieu et un don réciproque des époux.

Il est important également de montrer que la fécondité du couple et de l'amour se déploie au-delà de la dimension biologique³⁰.

²⁹ YouCat no 417.

³⁰ Cf. *Amoris Laetitia*, nos 178-184.

6. Accueil de la vie / régulation des naissances

« L'amour donne toujours vie. C'est pourquoi, l'amour conjugal ne s'achève pas dans le couple [...]. Ainsi les époux, tandis qu'ils se donnent l'un à l'autre, donnent au-delà d'eux-mêmes un être réel, l'enfant »³¹.

« La famille est le lieu, non seulement de la procréation, mais aussi de l'accueil de la vie qui arrive comme un don de Dieu »³².

On évoquera positivement la régulation naturelle des naissances comme un moyen d'épanouissement du couple et de sa sexualité. L'expérience montre que, à une époque où l'on est sensible à une certaine écologie humaine, cette dimension est souvent bien accueillie³³.

7. Projets de vie et vocation / mission du couple

Le projet du couple s'inscrit dans le projet de Dieu (cf. *Genèse*).

Le couple est appelé par Dieu à réaliser une authentique vocation conjugale et familiale. Il est investi d'une véritable mission dans la société et dans l'Église.

Il est important d'encourager les futurs mariés à aborder ensemble les valeurs qui fonderont leur vie de couple et de famille. On pourra les encourager à mettre par écrit leur « projet de couple ».

8. Annonce kérygmatisée

Certains couples étant très éloignés de la foi chrétienne, du moins quant à son contenu, on veillera à rappeler les fondamentaux de la foi chrétienne et on osera une annonce explicite de Jésus-Christ et du Salut qu'il apporte. Chaque thème abordé peut être l'occasion de le faire, d'une manière encourageante, sans oublier la valeur du témoignage.

9. Les 4 piliers

Les conditions du mariage chrétien (liberté, fécondité, fidélité, indissolubilité) ne sont pas étrangères aux exigences du mariage naturel. Toutefois, la dimension spirituelle du mariage chrétien confère une portée qui approfondit l'alliance avec Dieu, scellée dans le sacrement. Il est important de bien prendre le temps d'échanger sur ces dimensions fondamentales avec les futurs époux.

10. La vie spirituelle du couple / de la famille

Le mariage religieux n'est pas l'aboutissement de la vie du couple, mais un pas décisif qui projette les nouveaux époux dans un avenir où l'amour est appelé à s'approfondir dans toutes ses dimensions, notamment la vie spirituelle et ecclésiale. Beaucoup considèrent le sacrement de mariage comme un rite particulier et ponctuel. La Parole de Dieu et le rituel de l'Église proposent de devenir disciples à la suite du Christ. Il faut aider les couples à mieux prendre au sérieux cette dimension du mariage, comme un sacrement à vivre au quotidien, en leur indiquant des moyens appropriés.

³¹ Cf. *Amoris Laetitia*, no 165.

³² Cf. *Amoris Laetitia*, no 166.

³³ Cf. *Laudato Si*, no 6.

Pédagogie

Lors des préparations de mariage communautaires, on cherchera un bon équilibre entre les apports théoriques, le recueillement, la prière et la dimension participative, en favorisant particulièrement le dialogue à l'intérieur du couple.

Le nouveau *Rituel du mariage* est un outil intéressant pour aborder les différents thèmes, à partir de ce qui sera célébré.

ACCUEIL DE LA DEMANDE DE MARIAGE

Entrée en matière

L'idéal serait que la demande de mariage se fasse par un contact personnel entre le célébrant et le futur couple. Lorsque la demande se fait via le secrétariat de la paroisse, respectivement de l'unité pastorale, on veillera à ce qu'un rendez-vous soit pris dans les meilleurs délais, afin d'accueillir la demande de mariage lors d'un entretien personnalisé avec le prêtre, le diacre ou l'agent pastoral. Dans tous les cas, les premières informations seront demandées avec délicatesse, en tenant compte que la demande d'une célébration d'un mariage à l'Église est toujours une bonne nouvelle et qu'il faut s'en réjouir. Les fiancés sont souvent quelque peu inquiets de présenter leur demande ; ils craignent parfois des complications, des difficultés. Un accueil chaleureux les soulagera et contribuera à un bon départ, tout en présentant un visage positif de l'Église.

Lors d'un premier contact, on ne manquera pas de se renseigner sur :

- **les coordonnées des futurs époux (noms, prénoms, domicile, contact)**

Il s'agit de s'assurer que le couple, ou du moins l'une des parties, réside bien sur le territoire paroissial. Si cela ne devait pas être le cas, on se renseignera sur les motivations qui poussent le couple à vouloir célébrer leur mariage hors de leur paroisse de domicile. On invitera les futurs conjoints à prendre contact avec leur curé de domicile, en regardant si ce dernier (ou un autre prêtre ou diacre de son unité pastorale) peut, autant que possible, assumer la préparation et la présidence de la célébration. Dans tous les cas, il faut s'assurer qu'un agent pastoral les accueille et les accompagne dans leurs démarches.

- **l'état civil**

Il nous renseigne de manière simple sur le fait que les futurs époux sont libres de tout lien (c'est-à-dire non divorcés), ce qui permet de clarifier la question rapidement, dès le premier entretien avec le prêtre, le diacre ou l'agent pastoral. On évitera, en effet, de signaler aux futurs époux un problème d'état-libre par téléphone ou par courriel. Dans certains cas, le premier mariage peut s'avérer invalide, ce qui justifie des démarches canoniques. Même s'il est probable que la demande des époux risque de ne pas aboutir à la célébration du mariage, il est d'autant plus nécessaire que les fiancés soient accueillis comme membres à part entière de la communauté paroissiale en raison de leur baptême.

- **la confession / religion**

Cela permet d'emblée de préparer l'entretien (avec le prêtre, le diacre ou l'agent pastoral) d'une manière plus personnalisée et d'envisager d'ores et déjà les éventuelles démarches canoniques conséquentes.

Toutes ces informations seront communiquées³⁴ aussitôt au curé ou au prêtre, diacre, agent pastoral responsable, en vue de prendre un rendez-vous, dès que possible, avec les futurs époux, afin d'accueillir pastoralement leur **projet de mariage**.

Premiers entretiens avec les fiancés

- Dès les premiers entretiens avec les fiancés, on vérifiera si ce que propose l'Église quand elle parle du mariage correspond vraiment à l'attente des fiancés, quitte à convenir avec eux d'un cheminement de type catéchuménal pour s'y préparer.
- On ne manquera pas, le cas échéant, de clarifier une situation particulière en proposant un accompagnement pastoral personnalisé (cf. *Pastorale des familles et situations particulières*, p. 29).
- Dans tous les cas, on ne manquera pas de discerner avec les fiancés quel est le chemin le plus adapté pour leur préparation au mariage, convenant avec eux des différentes étapes, leur communiquant rapidement les dates des parcours communautaires de préparation au mariage, les encourageant à entrer dans cette démarche.
- Si on le juge opportun, on pourra proposer, par exemple, un rite de bénédiction des fiançailles (cf. annexe III, p. 38).
- le **dossier de mariage** dont il est question ci-dessous sera officiellement ouvert.

DOSSIER DE MARIAGE

Préliminaires

Avant la célébration du mariage, il faut remplir le dossier « Projet de mariage » qui comprend trois parties : une première concernant la personnalité des futurs époux (page 1), une deuxième portant sur la nature et les empêchements au mariage (page 2) et une troisième destinée aux autorisations de mariage, ainsi qu'à la signature des époux et témoins au moment du mariage (page 3).

Ce dossier de mariage est simple et concis. Il a aussi le mérite d'être complet. Celui qui préside l'instruction pré-matrimoniale ne peut pas se contenter d'interroger les futurs époux en lisant les questions ou – pire – leur laisser le soin d'y répondre en son absence. Les questions qui touchent à la nature du mariage et aux empêchements du mariage doivent faire l'objet d'un commentaire et d'une explication pour la compréhension du mariage par les futurs époux, tel que l'exprime la tradition catholique de l'Église. C'est aussi l'occasion pour celui qui préside à l'entretien de mieux connaître la personnalité et le cheminement des futurs mariés.

³⁴ On notera qu'une diligence du secrétariat est indispensable lors de ce contact initial avec les futurs époux : il s'agit d'accueillir la demande, mais sans prendre des engagements qui pourraient prêter à la suite à donner dans le cas où le mariage ne pourrait pas avoir lieu, vu leur situation concrète.

Dialogue avec les fiancés³⁵

I. Questions portant sur la nature, les propriétés, les fins et les conditions fondamentales du mariage

NATURE DU MARIAGE

Le mariage est une communauté de vie et d'amour

Pour l'Église, l'alliance matrimoniale est conçue comme une « communauté de vie et d'amour »³⁶ entre un homme et une femme qui se donnent l'un à l'autre. Cette communauté « de toute la vie »³⁷ est indissoluble. Ce caractère permanent du mariage est basé d'abord sur le récit de la création : « (...) à l'image de Dieu, Il le créa, homme et femme, Il les créa » (Gn 1, 27). Pour l'Église, l'intention du Créateur est de créer par le mariage une communauté stable, permanente et indissoluble. Cette communauté matrimoniale est à l'image de Dieu : l'homme et la femme sont directement associés à la puissance créatrice de Dieu en communiquant la vie à d'autres êtres humains. En effet, le Créateur leur donne un mandat : « Soyez féconds et multipliez-vous ... » (Gn 1, 28).

Le mariage comme sacrement

Le Nouveau Testament donne une dimension nouvelle et sacramentelle au mariage. Cette communauté trouve sa consécration dans l'image paulinienne du Christ, se présentant comme l'Époux de l'Église (Ep 5, 25-32). Par le mariage, l'homme et la femme non seulement sont à l'image de Dieu, mais par l'amour qu'ils se portent, ils reflètent et reproduisent l'amour du Christ pour l'Église. Le mariage est donc sacrement. Il faut aussi en déduire que la recherche du bien du conjoint, notamment dans le don de soi, est un élément indispensable à la conclusion d'un mariage, même si le sacrement est basé sur le contrat matrimonial sous l'influence du droit romain.

PROPRIÉTÉS ESSENTIELLES DU MARIAGE

Unité et indissolubilité

Le mariage réalise l'unité de vie, de cœur et d'esprit des conjoints. Il est indissoluble comme le préconisent déjà le texte de la Genèse, puis la lettre aux Éphésiens, parce que l'Amour du Christ pour l'Église est indéfectible et cet amour se reflète dans l'amour que se portent les époux. L'indissolubilité trouve aussi son fondement dans la réponse de Jésus aux scribes, quand ceux-ci lui posent la question de savoir si l'homme peut répudier son épouse comme c'était le cas dans le droit rabbinique : « Que l'homme ne sépare pas ce que Dieu a uni » ! (Mt 19, 6, Mc 10, 8, Lc 16, 18)³⁸.

L'unité implique la fidélité conjugale

La communauté conjugale repose sur l'amour fidèle des époux. C'est le reflet de l'indéfectibilité de l'amour du Christ pour l'Église. En se mariant, chacun des conjoints confère à l'autre de revendiquer le droit à un amour exclusif qui ne peut être partagé

³⁵ Ce chapitre se fonde sur les canons relatifs au mariage (cf. can. 1055 Code de droit canonique (CIC) 1983 et suivants).

³⁶ Cf. *Gaudium et Spes*, no 48.

³⁷ Can. 1055 § 1 CIC 1983.

³⁸ Ces propos sont rapportés comme tels par les évangélistes Marc et Luc, tandis que Matthieu, proche des communautés juives converties, met une nuance à l'indissolubilité en cas de *pornéia* (adultère, fornication), clause utilisée par les Églises orthodoxes, dans certains cas, pour accepter le divorce. Pour les Communautés ecclésiales issues de la Réforme, le mariage n'est ni sacramentel ni indissoluble : le divorce est donc possible. La tradition catholique, quant à elle, comprend le terme de *pornéia* comme désignant des unions illégitimes, par conséquent non valides et non sacramentelles, d'où sa pratique des procédures en nullité de mariage.

qu'entre époux. Si, dans la suite de la vie, des atteintes à la fidélité conjugale surgissent, cela ne signifie pas forcément que le droit à cet amour exclusif a été dénié au moment de l'engagement — ce qui rendrait le mariage entaché de nullité éventuelle —, mais c'est une violation du devoir de demeurer fidèle. La fidélité n'est pas seulement une valeur spirituelle, c'est aussi une qualité nécessaire et indispensable pour sauvegarder l'harmonie dans le couple et sa pérennité.

FINS DU MARIAGE

Le Code de droit canonique de 1983, dans l'esprit du Concile Vatican II, stipule que le mariage est ordonné à deux fins qui sont le bien des conjoints et la génération et l'éducation des enfants³⁹.

Le bien des conjoints

L'une des finalités du mariage est l'épanouissement des époux qui entrent dans une relation interpersonnelle, une communauté de vie et d'amour, faite de respect, de solidarité, de générosité, ce que l'on appelle aussi le bien des conjoints. Ceci implique, pour un couple chrétien, une préoccupation constante à s'entraider sur un chemin de sainteté, comme le concile Vatican II l'a justement mis en valeur :

« Les époux chrétiens s'aident mutuellement à se sanctifier dans la vie conjugale, par l'accueil et l'éducation des enfants »⁴⁰.

En vue de cet épanouissement, le Créateur a fait don à l'homme et à la femme d'une sexualité, dont l'exercice aide à réaliser l'unité du couple et le bonheur de chacun des époux en ne faisant plus qu'une seule chair. L'incapacité (existante avant le mariage) de créer ou de développer une relation interpersonnelle harmonieuse avec son conjoint peut conduire à une déclaration de nullité du mariage. Ces incapacités peuvent relever des troubles de la personnalité ou du comportement, des addictions graves (alcool, stupéfiants, pornographie, jeux, etc.), de l'homosexualité, des violences physiques ou psychologiques.

La génération et l'éducation des enfants

La sexualité est aussi ordonnée au don de la vie. La procréation (génération) est l'autre finalité du mariage⁴¹. Au-delà du don de la vie, s'ajoute le devoir de donner aux enfants une formation humaine et une éducation chrétienne (catéchèse et prière). Le refus de cette double finalité peut être une cause de nullité du mariage. Il arrive parfois que des personnes qui ne sont plus en âge d'avoir des enfants, ou d'autres souffrant de stérilité⁴², souhaitent se marier pour vivre en communion avec l'Église ; il est évident

³⁹ Il s'agit là d'un changement remarquable par rapport à la législation canonique précédente. En effet, dans le Code de 1917, les fins du mariage étaient présentées selon une hiérarchie clairement établie : la fin première étant « la procréation et l'éducation des enfants » et la fin secondaire consistant dans « l'aide mutuelle et le remède à la concupiscence » (cf. can. 1013 / 1917). Dans la pratique des tribunaux ecclésiastiques, toute l'attention était portée sur la fin première, au détriment de la fin secondaire qui lui était subordonnée, au risque de définir le mariage par la seule fin première.

Le Concile Vatican II a proposé une conception renouvelée du mariage qui prend véritablement en considération les aspects interpersonnels du mariage. Traduisant cette conception « personnaliste » — chère à saint Jean-Paul II — en langage juridique, le Code de 1983 (can. 1055 § 1) a donc supprimé toute hiérarchie et subordination entre les deux fins. Les deux fins sont donc placées sur le même pied d'égalité et sont en étroit rapport l'une avec l'autre : elles dépendent l'une de l'autre, elles subsistent ou disparaissent ensemble.

⁴⁰ *Lumen Gentium*, no 11.

⁴¹ La capacité d'engendrer et de concevoir est liée au droit naturel, c'est aussi la raison pour laquelle le mariage est pleinement sacramentel quand il est conclu (*ratum*) et suivi d'une relation intime entre époux (*consummatum*).

⁴² La stérilité est à différencier de l'impuissance qui peut être un empêchement dirimant (cf. p. 14, pt II. 1.)

que, dans ces cas, on peut les admettre au mariage et laisser libre la question de la procréation.

CONDITIONS DU MARIAGE

Liberté

Le mariage est une communauté dans laquelle les époux s'engagent en toute liberté. Il arrive parfois que la liberté interne fasse défaut ou se trouve affectée. C'est, par exemple, le cas du mariage non voulu pour lui-même, mais conclu à cause d'une grossesse non désirée, à cause de la pression sociale, culturelle ou parentale. Même si l'engagement n'est pas toujours parfaitement libre, il faut s'assurer que le degré de liberté est suffisant pour ne pas entraîner la nullité du mariage⁴³.

Sacrement de confirmation

Le droit canonique demande que les futurs mariés soient confirmés avant d'être admis au mariage, « si c'est possible sans grave inconvénient »⁴⁴. Dans les cas où l'un ou les deux futurs conjoints n'est/ ne sont pas confirmé/s, il faut les encourager à suivre un chemin de catéchuménat après la célébration du mariage, dans la mesure où il n'a pas été possible de recevoir le sacrement de confirmation avant le mariage.

II **Questions portant sur les empêchements au mariage et les éventuels obstacles pouvant fragiliser l'union conjugale**

EMPÊCHEMENTS DIRIMANTS⁴⁵

1. L'impuissance

L'Église reconnaît que des situations ou des événements peuvent empêcher de contracter valablement un mariage. Si l'union conjugale doit permettre de donner la vie à des enfants, il faut pouvoir accomplir de « manière humaine » (*humano modo*) l'acte propre à procréer. Si la stérilité n'empêche pas de conclure un mariage, l'impuissance antécédente et perpétuelle, absolue ou relative⁴⁶ — qu'elle soit organique ou psychologique : chez l'homme (p. ex. incapacité d'érection) ou chez la femme (p. ex. déformation des organes génitaux) — empêche de contracter mariage, sauf s'il y a doute. Cet empêchement est de droit naturel. Il faut l'expliquer aux futurs époux et leur poser délicatement la question.

2. Mariage antécédent

La personne ayant contracté un mariage antécédent ne peut pas conclure un nouveau mariage, à moins que le mariage précédent ait été dissous par la mort de l'un des conjoints ou qu'il ait été déclaré nul. Il est préférable de soumettre tous les autres cas à l'Officialité diocésaine.

Les mariages entre non baptisés sont dits mariages naturels ou légitimes et sont valides pour l'Église. Les mariages entre chrétiens baptisés non catholiques sont en

⁴³ Pour signifier et respecter cette liberté, il peut être opportun de proposer aux futurs époux de compléter le questionnaire séparément.

⁴⁴ Cf. can. 1065 § 1 C/1983.

⁴⁵ Autrement dit, il s'agit d'empêchements qui mettent obstacle à la célébration d'un mariage, ou qui, si le mariage a déjà été célébré, le rendent nul.

⁴⁶ L'impuissance absolue s'entend de manière générale ; l'impuissance relative se rapporte à telle personne en particulier.

principe⁴⁷ sacramentels et donc également valides pour l'Église catholique, même s'il n'y a que mariage civil. Sont également valides les mariages entre non baptisés et baptisés dans une Église chrétienne autre que catholique.

3. L'erreur

L'erreur sur la personne rend le mariage invalide. L'erreur portant sur une qualité du conjoint ne rend le mariage nul que si l'autre conjoint a exigé expressément cette qualité avant le mariage. En revanche, il y a des qualités qui, sans qu'elles soient expressément recherchées chez le conjoint, peuvent rendre, par leur absence, le mariage invalide. Ce sont des qualités que chacun est en droit d'attendre d'un conjoint honnête. Ainsi, par exemple, le fait de taire un passé criminel ou l'appartenance à une association criminelle, ou encore une paternité ou maternité antécédente au mariage, ou une addiction grave ou une stérilité, ou une homosexualité pourraient rendre le mariage invalide.

4. Liens de parenté

Les liens de parenté peuvent empêcher la conclusion d'un mariage. Entre ascendants et descendants légitimes ou naturels, le mariage est interdit. La parenté légale (adoption) empêche aussi le mariage. En ligne collatérale, le mariage est interdit jusqu'au quatrième degré, soit entre cousins issus de germains.

5. Ordination et vœux

La personne qui a prononcé des vœux publics de religion (pauvreté, chasteté et obéissance) dans un institut religieux tout comme celle qui a été ordonnée tant à l'épiscopat, au presbytérat qu'au diaconat ne peuvent contracter mariage sans dispense accordée par le pape.

AUTRES OBSTACLES POUVANT FRAGILISER L'UNION CONJUGALE

De l'aveu de ceux qui accompagnent les couples séparés ou divorcés, ce qui met en péril le mariage, c'est souvent la méconnaissance de la personnalité de l'autre conjoint, de son vécu, de sa manière de développer son tissu relationnel, de ses expériences malheureuses, etc. Il est donc primordial d'attirer l'attention des futurs époux sur leur éducation, les événements vécus dans l'enfance et l'adolescence, la connaissance de l'autre conjoint.

Les auteurs du présent document ont établi des **pistes de réflexions et questions** (cf. annexe II, p. 36) à proposer aux futurs époux, afin qu'ils s'interrogent eux-mêmes de l'influence de leur histoire personnelle et familiale sur leur projet de vie conjugale. Ce document n'aborde volontairement pas la question de la foi, celle-ci devant être réservée à l'entretien sur la base du dossier de mariage. En revanche, il pourra aider à déceler d'éventuels empêchements ou fragilités pouvant entraîner de grandes difficultés, voire l'échec du mariage. À la discrétion des futurs époux, ces questions pourront aussi être utilisées :

- à la manière d'un examen de conscience personnel ;
- pour susciter un partage en couple sur tel ou tel aspect ;

⁴⁷ Le mariage d'un baptisé dans l'Église orthodoxe n'est valide, même pour l'Église catholique, que s'il a reçu la bénédiction du ministre orthodoxe reconnu.

- en vue de provoquer un échange (personnel ou en couple) avec la personne qui les accompagne ou une autre personne de leur choix (laquelle interviendra en ce cas avec tout le discernement et la délicatesse requises).

En cas de doute sur la validité d'un futur mariage, il est important de demander conseil dès le premier contact avec les futurs époux à l'Officialité diocésaine. En outre, il peut être utile d'annexer au dossier de mariage une éventuelle appréciation personnelle, notamment par celui qui remplit le dossier de mariage ou qui préside la célébration.

La forme du mariage (cf. p. 3 du projet de mariage)

- a)** En cas de mariage entre un conjoint catholique et un futur conjoint non baptisé, il faut demander à l'évêché la dispense de disparité de culte.
- b)** En cas de mariage entre un baptisé non catholique et un catholique, le curé du domicile de la partie catholique doit accorder la dispense de confession mixte qui comprend « *ad cautelam* » la dispense de disparité de culte⁴⁸. Si, lors du mariage, les consentements sont reçus par un ministre non catholique, il faut de plus demander la dispense de la forme canonique à l'évêché.
- c)** La compétence de célébrer le mariage revient au curé du lieu où sera célébré le mariage. Si c'est un autre ministre qui reçoit les consentements, le curé compétent territorialement doit accorder la délégation de compétence (*delegatio*) sous peine de nullité.
- d)** La permission d'assister (*licentia assistendi*), c'est-à-dire à recevoir les consentements, est accordée par le curé du domicile de l'un ou l'autre des fiancés⁴⁹ ou de la partie catholique pour le cas où la célébration a lieu en dehors de sa paroisse.
- e)** Le nihil obstat doit être demandé à l'évêché de domicile des fiancés⁵⁰ pour tout mariage qui sera célébré dans un diocèse d'un pays étranger⁵¹.

Régularisation d'un mariage

1) Convalidation simple

Lorsqu'un mariage a été célébré alors qu'il existait un empêchement au mariage, il peut être convalidé lorsque cet empêchement prend fin. Dans ce cas, il faut procéder un renouvellement des consentements.

2) Convalidation radicale (*sanatio in radice*)

Si au moment du mariage, la forme canonique n'a pas été respectée, l'Ordinaire peut concéder une *sanatio in radice* qui comporte la dispense de l'empêchement — s'il y en a un — et de la forme. La *sanatio* n'exige pas le renouvellement des consentements.

⁴⁸ Autrement dit pour le cas supposé où le baptême ne serait pas reconnu valide pour l'Église catholique.

⁴⁹ Can. 1115 CIC 1983.

⁵⁰ En cas de mariage mixte, le *nihil obstat* sera demandé à l'évêché de la partie catholique.

⁵¹ Selon décision de la Conférence des Évêques Suisses du 30.01.1962, il n'est pas nécessaire d'obtenir le *nihil obstat* du diocèse de domicile lorsque le mariage est célébré dans un autre diocèse suisse, sauf dans les cas prévus au can. 1071 § 1 :

Sauf le cas de nécessité, personne n'assistera sans l'autorisation de l'Ordinaire du lieu : 1° au mariage des vags ; 2° au mariage qui ne peut être reconnu ou célébré selon la loi civile ; 3° au mariage de la personne qui est tenue par des obligations naturelles envers une autre partie ou envers des enfants nés d'une précédente union ; 4° au mariage de la personne qui a rejeté notoirement la foi catholique ; 5° au mariage de la personne qui est sous le coup d'une censure ; 6° au mariage d'un enfant mineur, à l'insu ou malgré l'opposition raisonnable de ses parents ; 7° au mariage à contracter par procureur, dont il s'agit au can. 1105.

Dissolution du lien

Un mariage valide et consommé entre deux baptisés est absolument indissoluble. Cependant, si une condition manque, il existe alors des exceptions pour lesquelles l'Église peut dissoudre le mariage pour des causes graves :

1) Non-consommation du mariage

Un mariage sacramentel non consommé peut être dissous si la preuve est faite que les époux n'ont jamais eu de relation sexuelle après le mariage.

2) Privilège paulin

Un mariage naturel entre deux personnes non baptisées, même s'il a été consommé, peut être dissous en vertu du privilège paulin lorsque l'un des conjoints se convertit et désire contracter un nouveau mariage en faveur de sa foi.

3) Dissolution en faveur de la foi (privilège pétrinien)

Le pape, en vertu de ce privilège, peut concéder la dissolution du mariage naturel entre deux conjoints non baptisés (ou un conjoint baptisé et un conjoint non baptisé) lorsque l'un des deux conjoints veut épouser un catholique. Ce privilège n'est pas inscrit dans le Code de droit canonique, mais relève d'une pratique constante des papes depuis la Réforme.

Pour toutes ces situations, on ne manquera pas de s'adresser à l'Officialité diocésaine.

LETTRES DE MOTIVATION

Étant donné que le mariage est aussi un engagement pris devant l'Église, les futurs époux sont invités à rédiger une lettre de motivation où ils pourront expliciter les raisons de leur engagement et les modalités envisagées pour réaliser leur vie chrétienne en couple.

Ces lettres n'ont pas pour objet de remplacer le « dialogue avec les fiancés » du dossier de mariage qui contient tous les éléments nécessaires d'un point de vue canonique.

Il apparaît cependant opportun que les fiancés puissent exprimer, d'une manière posée et personnelle, ce qu'ils projettent chacun et ensemble pour leur vie de couple et de famille.

Ces lettres pourront s'échanger entre les fiancés et/ou confiées à celui qui préside l'entretien matrimonial ; elles pourront également être annexées au dossier de mariage.

CHAPITRE 2

CÉLÉBRATION LITURGIQUE DU MARIAGE

PRÉALABLES

Conversion pastorale

La liturgie est le signe visible de la promotion de la co-responsabilité des baptisés au sein de la communauté chrétienne locale et familiale. Ici, la conversion pastorale va s'articuler autour de l'engagement des futurs époux dans la liturgie de leur mariage. Le choix du lieu, de la forme liturgique, des textes, des gestes, des chants, de la décoration florale, des invités, etc., témoigne de l'engagement ecclésial des futurs époux. C'est pourquoi il revient à ceux qui accompagnent les fiancés à les aider à entrer dans la liturgie de l'Église, non pas comme une recette à suivre ou un catalogue de propositions, mais en permettant la résonance des diverses parties liturgiques dans leur vie de baptisés et leur vie conjugale. Cet accompagnement permettra une cohérence entre la vie de l'Église (manifestée par la liturgie) et leur projet de vie conjugale. Ainsi, la célébration de leur mariage, imbibée de leur caractère propre, enrichira l'Église elle-même d'un fruit nouveau, à travers la responsabilité de ses propres membres.

Le « lieu » de la célébration

La question du lieu de célébration du mariage est souvent, du fait d'impératifs qui débordent la célébration elle-même, la première chose qui doit être réglée avec les futurs époux.

Le nouveau *Rituel du mariage* nous invite à considérer la situation particulière des fiancés :

- Dans le cas d'un *mariage d'une personne catholique avec un conjoint baptisé (catholique ou autre confession chrétienne)*, le lieu ordinaire de la célébration du mariage est l'église paroissiale. Cependant le curé du lieu de célébration pourra autoriser que le mariage ait lieu dans une autre église ou un oratoire. Le cas échéant, il pourra autoriser que le mariage soit célébré dans un autre « endroit convenable ».
- Dans le cas d'un *mariage d'une personne catholique avec un conjoint non baptisé*, le lieu de la célébration sera une église ou un autre « endroit convenable »⁵².

Dans chacun de ces cas de figure — y compris celui d'un oratoire ou « autre endroit convenable » — c'est au curé de la paroisse de célébration qu'il revient de l'autoriser, via la *delegatio* (cf. dernière page du dossier de mariage)⁵³.

⁵² On remarquera l'insistance du Rituel, reprenant le *CIC 1983*, à ce que le mariage entre deux personnes baptisées soit célébré dans un **lieu consacré** (église paroissiale, voire une autre église ou oratoire). *A contrario*, le Rituel rend plus facile l'usage d'un « autre lieu convenable » pour la célébration d'un mariage avec une partie non chrétienne. Cela est d'autant plus adapté au fait que certains mariages pourront user de la *dispense de disparité de culte* qui reconnaît le consentement du mariage civil comme valide.

⁵³ Afin de faire valoir le discernement du prêtre ou du diacre célébrant auprès du curé du lieu de célébration, il est utile qu'un contact personnel préalable ait lieu avant la finalisation du dossier de mariage et le choix définitif du lieu (d'où la question au numéro 17b du dossier de mariage, 1^{ère} page).

Messe ou liturgie de la Parole ?

Il y a un lien évident entre le mariage et l'Eucharistie : ces deux sacrements, chacun à sa manière, actualisent l'Alliance, le lien d'amour de Dieu avec son peuple. Les époux eux-mêmes sont appelés à signifier cette Alliance :

« *C'est comme cela que le mari doit aimer sa femme : comme son propre corps ... C'est ce que fait le Christ pour l'Église, parce que nous sommes les membres de son Corps.* » (Ep 5, 28-29)

L'Eucharistie, quant à elle, rend présente chaque fois l'Alliance nouvelle et éternelle. En y livrant son Corps, Jésus exprime à son Épouse son amour sans limites :

« *Il n'y a pas de plus grand amour que de donner sa vie ...* » (Jn 15, 13)

Ainsi, dans le même mouvement où l'Église célèbre et accueille l'Alliance de Dieu avec l'humanité, les époux chrétiens pourront, à chaque Eucharistie, ré-actualiser leur alliance mutuelle, renouveler leur « oui » à l'autre et à Dieu. La participation à la célébration de l'Eucharistie, avec la communion au Corps et au Sang du Christ, les aidera à s'aimer comme Dieu nous aime. C'est pourquoi le mariage sera célébré ordinairement au cours de la messe. Cependant, compte tenu des nécessités pastorales et du degré de participation à la vie de l'Église des futurs époux ou de l'assemblée présente, le curé ou celui qui préside verra s'il vaut mieux proposer la célébration du mariage au cours d'une messe ou d'une liturgie de la Parole⁵⁴.

Lorsqu'une des parties n'est pas baptisée ou pour diverses raisons ne communie pas, il est préférable que le mariage soit célébré en dehors de la messe⁵⁵. Là encore, on tiendra compte non seulement des futurs époux, mais également de l'assemblée présente⁵⁶.

Une liturgie de la Parole sera parfois plus propice à susciter une participation active, en s'inspirant des différents choix d'oraisons et de mise en œuvre du Rituel.

LE NOUVEAU RITUEL ROMAIN (2005)⁵⁷

Célébration et vocation

La célébration du mariage donne à entendre l'appel de Dieu à l'amour conjugal ; appel qui a déjà été entendu d'une certaine manière par les époux, même s'ils n'identifient pas

⁵⁴ Cf. *Sacrosanctum Concilium*, no 78 / Rituel, no 29.

Dans le cas d'une liturgie de la Parole, il est important que le célébrant explique aux fiancés qu'il s'agit d'un vrai mariage et non d'une « simple bénédiction ».

⁵⁵ Cf. *Rituel du mariage* (2005), no 36 : « Si le mariage a lieu entre un catholique et un baptisé non catholique, on doit prendre le rite de la célébration du mariage au cours de la messe ; mais quant à l'admission d'un non catholique à la communion eucharistique, on observera les normes fixées pour les différents cas (cf. *Code de droit canonique*, can. 844 et *Directoire pour l'application des principes et des normes sur l'œcuménisme*, nos 143-160). Si le mariage a lieu entre un catholique et un catéchumène, ou entre un catholique et un non chrétien, on utilisera le rite indiqué ci-dessous [donc sans messe], avec les variantes prévues pour les différents cas. »

⁵⁶ *Rituel du mariage*, no 37 : « Tout en étant ministres de l'Évangile du Christ pour tous, les pasteurs tiendront spécialement compte de ceux qui, catholiques ou non catholiques, ne participent jamais à une célébration de mariage ou à l'Eucharistie. Cette norme pastorale vaut en premier lieu pour les époux eux-mêmes » (cf. *Apostolicam actuositatem*, no 3, *Lumen Gentium*, nos 7, 12.)

⁵⁷ Rénové à la suite du Concile Vatican II, le Rituel romain du mariage a été publié en latin en mars 1969 par le Pape Paul VI. Dans les années qui ont suivi, les diverses Conférences épiscopales ont traduit et adapté ce *Rituel du mariage* pour chaque aire linguistique et chaque culture, en fonction des coutumes et des manières de célébrer le mariage dans chaque pays. Le premier Rituel adapté en langue française fut ainsi édité en 1970. Ces divers Rituels ont enrichi la liturgie catholique du mariage et de nouvelles adaptations étaient progressivement souhaitées. De plus, en novembre 1981, saint Jean-Paul II publiait l'exhortation apostolique *Familiaris Consortio* sur les tâches de la famille chrétienne, comme conclusion du Synode sur la famille. Il devenait souhaitable que le *Rituel du mariage* puisse en tenir compte. Aussi, une nouvelle édition du Rituel romain du mariage fut mise en chantier, puis publiée en latin en 1990. Le dernier *Rituel romain de la célébration du mariage*, publié en 2005, en est l'adaptation pour les pays de langue francophone.

toujours Dieu comme en étant l'auteur. Ils s'engagent en retour à y répondre par l'accomplissement de leur vocation propre dans le mariage.

Les textes du Rituel rappellent le lien de l'amour conjugal avec l'amour de Dieu, et développent les différents champs d'activité où cet appel est invité à se déployer : la vie du couple par le don total de soi-même à son conjoint, les enfants, le travail professionnel, les relations humaines, les engagements. Par ces textes liturgiques, le Rituel constitue une invitation, pour le couple et ceux qui l'accompagnent, à s'arrêter sur chacun de ces champs d'activité pour y réfléchir, y discerner un appel, éveiller ou approfondir une conviction ou une recherche.

Sacrement et vie concrète du couple

Établir le lien entre les textes liturgiques et la vie concrète d'un couple permet de relier entre eux et de faire apparaître la cohérence entre, d'une part, la parole liturgique en tant que source d'intelligence et d'approfondissement du sacrement de mariage et, d'autre part, la vie ordinaire du couple en tant que lieu d'exercice (ou de pratique) du sacrement. Les deux doivent apparaître comme inséparables et sans cesse enrichis l'un par l'autre : la réflexion sur le sacrement stimulant la réalisation concrète du sacrement dans la vie conjugale, celle-ci favorisant inversement une compréhension plus profonde du sacrement. Cela permet également de mettre en valeur l'histoire du couple et l'apport chrétien⁵⁸.

Mise en œuvre

Dès lors, on veillera à ce que la préparation de la célébration du mariage fasse partie intégrante du processus d'accompagnement. Il ne suffit pas de présenter les choix possibles du Rituel à l'instar d'un catalogue.

Tous les acteurs de la pastorale du mariage prendront le temps de découvrir et d'approfondir le nouveau *Rituel du mariage*, afin de s'inspirer des différents textes et prières pour parler du sacrement aux couples qui se préparent au mariage.

LES QUATRE ÉTAPES DE LA CÉLÉBRATION LITURGIQUE⁵⁹

1. **Les rites d'ouverture** donnent la dimension ecclésiale du mariage : la célébration est placée dans son cadre trinitaire. Lors d'un mariage, on ne se réunit pas au nom des fiancés mais au nom de la Trinité, en référence à la foi trinitaire de l'Église.
2. **La liturgie de la Parole** est l'annonce d'une Bonne Nouvelle pour les fiancés et l'assemblée. Il s'agit d'abord d'écouter la Parole de Dieu en Église et c'est une façon d'entrer dans le langage biblique. C'est une insertion dans une « lignée croyante » ; ces textes ont déjà été entendus par d'autres ! C'est aussi approfondir son identité chrétienne, en travaillant sur des textes fondateurs de la chrétienté.
3. **La célébration du sacrement** donne la dimension chrétienne de l'engagement, le sens du mariage avec la consécration (consentements et bénédiction nuptiale), le sens

⁵⁸ Cf. Hélène Bricout, *L'intelligence du mariage à travers le Rituel*, Session du Diocèse de Grenoble-Vienne sur la Pastorale du mariage des 23 et 24 novembre 2012.

⁵⁹ Cf. Hélène Bricout, *idem*.

de l'ecclésialité (la mission du couple chrétien dans le monde) et l'appropriation de la prière chrétienne.

4. **Les rites d'envoi** ont pour but de réaliser « le programme » de la célébration de mariage.

Rites d'ouverture⁶⁰

• Entrée en célébration

- On accueillera le mieux possible le désir des fiancés d'honorer leurs parents en les impliquant dans la procession d'entrée. Tenant compte des coutumes légitimes, on se rappellera toutefois que la liturgie nous donne d'accueillir le Christ présent au milieu de son peuple. Ainsi, le prêtre ou le diacre, qui préside au nom du Christ, accueillera les futurs époux à l'entrée de l'église et les précèdera dans la procession (nos 45-46).
- Le nouveau Rituel omet le rite pénitentiel, quand bien même la messe serait célébrée. En revanche, le chant du *Gloria* est requis si le mariage est célébré au cours d'une liturgie eucharistique (nos 53-54).

Liturgie de la Parole

• Mise en œuvre

La Parole de Dieu « révèle la grandeur de l'amour humain et du mariage »⁶¹. C'est pourquoi elle tient une part essentielle dans toute célébration de mariage. On ne manquera pas de choisir les lectures de l'Écriture Sainte avec les futurs époux eux-mêmes (no 29). On veillera également à bien préparer leur mise en œuvre avec les lecteurs (pas d'improvisation).

• Homélie

Comme le rappelle le Pape François, « l'homélie ne peut pas être un spectacle de divertissement »⁶². Elle doit essentiellement être nourrie de la Parole de Dieu, à la fois catéchétique et en lien avec la vie concrète des nouveaux époux. Elle est un lieu privilégié d'évangélisation et d'explicitation de la « Bonne Nouvelle du mariage et de la famille » face à une assemblée souvent hétéroclite, mais somme toute relativement bien disposée.

• Profession de foi

Le Rituel propose, si cela convient, une profession de foi en vue de manifester que le mariage est bien célébré dans la foi de l'Église (no 69). Il sera profitable d'échanger sur ce point avec les futurs époux.

⁶⁰ Dans les paragraphes qui suivent, les numéros entre parenthèses renvoient, sans autre indication, au *Rituel du mariage*.

⁶¹ *Rituel du mariage*, Dialogue initial, no 71.

⁶² *Evangelii Gaudium*, no 138.

Célébration du sacrement

• Qualité et rôle des deux témoins

- Les témoins doivent être capables de discernement et majeurs.
- Ils sont invités à se placer de chaque côté des futurs époux au début du dialogue initial. Ils entourent les mariés au moment de l'échange des consentements et de l'échange des alliances. Ils signent les registres⁶³.
- Ils sont témoins de l'engagement dans le mariage.

• Dialogue initial

Le dialogue qui précède l'échange des consentements, dans ses deux formulations au choix, reprend les conditions fondamentales du dossier de mariage.

À noter que le nouveau Rituel a introduit deux nouveautés :

- 1) il est précisé que « *les époux s'engagent à éduquer leurs enfants selon l'Évangile du Christ et la foi de l'Église* » ;
- 2) une question supplémentaire est proposée aux futurs époux (qui sont baptisés), afin qu'ils s'engagent à « *assumer ensemble leur mission de chrétiens dans le monde et dans l'Église* »⁶⁴, ce à quoi ils sont invités à répondre non pas séparément, mais ensemble.

• Échange des consentements par les époux

Le Rituel propose le choix entre quatre formules, dont trois sont privilégiées⁶⁵, afin de signifier le don mutuel des époux⁶⁶. Ces formules sacramentelles ne sont pas modifiables⁶⁷.

• Réception du consentement

Pour la réception du consentement des époux, le prêtre ou le diacre peut étendre la main en direction des époux ou encore poser la main droite sur les mains jointes des époux⁶⁸.

• Acclamation de l'assemblée

Il s'agit de permettre à l'assemblée de manifester sa joie pour le don du mariage. On privilégiera une acclamation liturgique ou chantée.

⁶³ Deux témoins seront invités à signer le Registre des mariages (cf. can. 1108 *CIC* 1983).

⁶⁴ Cf. *Rituel romain de la célébration du mariage*.

⁶⁵ *Rituel romain de la célébration du mariage*, no 77.

⁶⁶ La quatrième formule, malgré son ancienneté, devrait rester exceptionnelle comme l'indique la rubrique du Rituel (no 81) : « Si les futurs époux éprouvent de réelles difficultés à prononcer l'une des trois formules indiquées ci-dessus, ou pour d'autres raisons pastorales, le prêtre peut demander leur consentement en les interrogeant. »

⁶⁷ « Le prêtre ou le diacre qui assiste à la célébration du mariage, accueille le consentement des époux au nom de l'Église et donne la bénédiction de l'Église. La présence du ministre de l'Église (et aussi des témoins) exprime visiblement que le mariage est une réalité ecclésiale » (*CEC*, no 1630).

⁶⁸ Dans notre diocèse, il était de coutume que le ministre ordonné recouvre de son étole les mains jointes des époux avant d'y poser sa propre main (Cf. *Manuale precum liturgicarum* du diocèse de Lausanne, Genève et Fribourg, éditions St-Paul, Fribourg, 1961, p. 121). Le prêtre ou le diacre qui reçoit les consentements pourra, s'il le souhaite, maintenir ce geste significatif.

• Les alliances

La remise des alliances symbolise l'engagement pris par les époux. La formule qui l'accompagne reprend les thèmes de l'amour et de la fidélité. Quant aux formules de bénédiction, elles insistent essentiellement sur le signe donné par les alliances échangées et portées au doigt. Signes d'amour, de fidélité, de tendresse, elles sont aussi le rappel d'un amour partagé et, plus encore, le signe d'une présence réciproque, même dans l'absence physique.

• Moments à préserver

- L'échange des consentements, sa réception, la bénédiction et l'échange des alliances, la bénédiction nuptiale et la prière des époux forment un ensemble sacramentel qui inscrit une démarche humaine dans le mystère de la grâce.
- L'intention de l'Église est d'en faire le cœur de la célébration et donc, ce temps où l'amour de Dieu donne sens à l'amour humain, ce temps où sa mystérieuse présence vient habiter et nourrir une démarche humaine. C'est entre Dieu, dont le ministre ordonné signifie la présence, et les époux que tout se passe. Les témoins et l'assemblée en sont témoins. Il s'agit d'un moment d'intériorité forte, où Dieu s'inscrit dans l'histoire d'un couple.
- On gagnera beaucoup à faire prendre conscience, lors de la préparation, de l'importance de respecter le silence et l'intériorité de ces moments. Un rappel sympathique au début de la célébration, adressé aux photographes, évitera un agacement, un malaise et une frustration ultérieure.

• Bénédiction nuptiale

- Les bénédictions nuptiales du Rituel comportent désormais une prière pour que l'Esprit Saint donne aux nouveaux époux sa force et sa grâce (nos 284-288). De plus, le prêtre ou le diacre⁶⁹ qui prononce cette prière tient les mains étendues au-dessus des nouveaux époux, comme le fait le prêtre pour invoquer l'Esprit sur le pain et le vin au cours de la prière eucharistique, ou comme le fait l'évêque pendant la prière du sacrement de confirmation ou du sacrement de l'ordre. Ces deux innovations revalorisent évidemment la bénédiction nuptiale qui, avec l'échange des consentements, constitue désormais les deux piliers du sacrement de mariage.
- Le Rituel laisse maintenant le choix de placer la bénédiction nuptiale juste après l'échange des alliances (qui suit l'échange des consentements). L'unité, ainsi que l'intelligibilité de la liturgie du sacrement, peuvent s'en trouver renforcées : la bénédiction nuptiale et l'échange des consentements s'appuyant et se valorisant mutuellement. Lorsque l'Eucharistie est célébrée, il est toujours possible de placer la bénédiction nuptiale sitôt après le *Notre Père*.

⁶⁹ Les Églises orientales (catholiques, orthodoxes, etc.) ne reconnaissent pas le diacre comme ministre valide du sacrement de mariage.

- **Prière des époux, prière universelle et Notre Père**

- **Prière des époux**

Le Rituel précise que « les époux qui le souhaitent expriment leur prière » (no 91). Elle pourrait sembler secondaire, puisque le Rituel la rend facultative. Elle tient cependant une place importante, car elle est la réponse des époux à Dieu pour le don de sa grâce : à la grâce reçue, les époux répondent par l'action de grâce.

- **Prière universelle**

En élargissant leur prière, non seulement à leurs familles, leurs proches ou leurs amis, mais aussi à l'ensemble de l'humanité, les époux donnent à leur engagement une dimension universelle. La vérité de la prière chrétienne le demande, comme le rappelle saint Paul dans sa lettre à Timothée (1 *Tm* 2, 1-4).

- **Le Notre Père**

C'est la prière par excellence, celle que le Seigneur nous a laissée. Elle requiert une autre posture, une autre manière de prier. Les mots du Christ lui-même engagent le chrétien sur la voie de l'intimité avec un Dieu que l'on ose appeler « Père », mais aussi sur la voie de la confiance et de l'abandon total entre les mains d'un Dieu d'amour, de tendresse et de pitié. C'est aussi la prière de la Tradition, la prière reçue de l'Église, des parents. La prière que les époux auront à transmettre à leurs enfants.

Rites d'envoi

- **Souvenir du mariage offert aux époux**

À la fin de la célébration, il est possible que la communauté chrétienne et/ou le prêtre ou le diacre offrent aux nouveaux époux un souvenir de leur mariage comme une Bible, un crucifix, une icône, un chapelet.

Des propositions de mise en œuvre de ces gestes sont prévues dans le Rituel (nos 294-299).

- **Signature des registres**

Les nouveaux époux et les témoins signent les registres qui resteront dans la paroisse de la célébration du mariage.

MISE EN ŒUVRE

Dynamique de la célébration et différents « lieux » liturgiques

On sera attentif à l'aspect dynamique de la célébration (processions), ainsi qu'aux différents lieux (entrée de l'église, nef, sièges, ambon de la Parole, lieu de présidence, seuil/milieu du chœur, autel, table, orientation de la prière...) qui caractérisent et structurent toute célébration sacramentelle.

Musique et chant

La musique — en tant qu'élément de la célébration — n'est ni un décorum ni un aspect superflu. On veillera à ce que la musique et les chants soient en adéquation avec les rites célébrés.

En tous les cas, celui qui préside donnera son accord, en lien avec le reste de la célébration.

Décoration florale

La célébration liturgique a un aspect très personnel. Les futurs mariés peuvent exprimer les valeurs fondant leur projet de vie et pas seulement leur rêve festif. Mais les revues de décoration, les émissions de télé-réalité et les séries anglo-saxonnes ont un impact sur eux.

On ne manquera pas de prendre le temps avec les futurs époux pour cerner leurs désirs et le style de célébration, en lien avec la richesse des textes et prières de la liturgie dans laquelle ils sont invités à entrer.

Il faut veiller à ce que l'espace liturgique soit respecté, notamment lorsque les fiancés font appel à des tiers. Il est bon d'évoquer concrètement cette question avec eux, voire de leur proposer les services d'une personne de la paroisse, lorsque cela est possible.

PRIÈRES ET BÉNÉDICTIONS « AUTOUR » DU MARIAGE

Cas particuliers prévus par le *Rituel du mariage*

Le nouveau *Rituel du mariage* propose une célébration pour quatre cas particuliers :

1. La bénédiction des **fiancés** (nos 300-324) qui se trouvait déjà dans le *Livre des Bénédictiones*.
2. La bénédiction des époux au cours de la messe pour **l'anniversaire de leur mariage** (nos 325-339) qui se trouvait déjà dans le *Missel romain*.
3. Une prière pour deux **catéchumènes** ou une **partie catéchumène** et une **partie non chrétienne** après leur mariage civil (nos 340-348).
4. Une prière pour deux **néophytes** mariés ou pour un néophyte et son conjoint chrétien, au jour du baptême, ou l'un des dimanches qui suit (nos 349-350).

Autres cas particuliers

« Dans l'optique d'une approche pastorale envers les personnes qui ont contracté un mariage civil, qui sont divorcées et remariées, ou qui vivent simplement en concubinage, il revient à l'Église de leur révéler la divine pédagogie de la grâce dans leurs vies et de les aider à parvenir à la plénitude du plan de Dieu sur eux, toujours possible avec la force de l'Esprit Saint »⁷⁰.

Selon les cas, on pourra proposer un temps de prière dans le cadre domestique, par exemple avec les membres les plus proches de la famille. Une telle célébration pourrait

⁷⁰ *Amoris Laetitia*, no 297.

consister en une ré-actualisation des sacrements de baptême et de confirmation, avec profession de foi. On pourra également poser un geste concret autour de la Parole de Dieu qui est et demeure dans chaque circonstance de la vie une « lumière pour leur pas » (Ps 118) : après avoir écouté une péricope évangélique qui thématise l'amour entre Dieu et son Peuple, s'ensuivrait un moment de partage commun de la Parole de Dieu témoignant de l'insertion du chemin de vie de ce couple dans le long chemin de Dieu avec son Peuple, puis une prière commune devant l'évangélaire (à distinguer évidemment d'un échange de promesses) et/ou un geste de vénération du Christ présent dans sa Parole.

Enfin, s'il est opportun de donner une bénédiction, on pourra utiliser, en les adaptant :

- les formulaires de « Prières sur le peuple » du *Missel romain* ;
- la prière de « bénédiction des parents » dans le *Rituel du baptême* (no 148) ;
- les formulaires de « bénédiction des familles et de leurs membres » ou de « bénédiction des maisons » dans le *Livre des Bénédictions* (chapitres I, respectivement IX et IX bis).

On sera attentif à signifier la bénédiction des personnes dans leur chemin vers le Christ, et non pas du couple en tant que tel.

Prière à la Sainte Famille⁷¹

Jésus, Marie et Joseph
en vous, nous contemplons la splendeur de l'amour vrai,
en toute confiance nous nous adressons à vous.

Sainte Famille de Nazareth,
fais aussi de nos familles
un lieu de communion et un cénacle de prière,
d'authentiques écoles de l'Évangile
et de petites Églises domestiques.

Sainte Famille de Nazareth,
que plus jamais il n'y ait dans les familles
des scènes de violence, d'isolement et de division ;
que celui qui a été blessé ou scandalisé
soit, bientôt, consolé et guéri.

Sainte Famille de Nazareth,
fais prendre conscience à tous
du caractère sacré et inviolable de la famille,
de sa beauté dans le projet de Dieu.

Jésus, Marie et Joseph,
Écoutez, exaucez notre prière.
Amen.

⁷¹ *Amoris Laetitia*, no 325.

CHAPITRE 3 L'APRÈS-MARIAGE

« ÉGLISES DOMESTIQUES »

Un jour et tous les jours

*Cela m'étonne toujours, dit Dieu,
D'entendre les gens dire :
"Nous sommes mariés !" [...]
Comme si on se mariait un jour,
Comme s'il suffisait de se donner une fois,
Une fois pour toutes ;
Comme si moi-même,
J'avais fait le monde en un jour ;
Comme s'il ne fallait pas, à tout prix,
Par un bon sens enfin,
Se marier tous les jours que je fais.*

Charles Péguy

« *C'était le plus beau jour de notre vie !* », entendons-nous souvent dire. Ceux qui accompagnent les futurs époux les rendront attentifs au fait que la célébration du mariage, par laquelle mari et femme se donnent l'un à l'autre, est plus un départ qu'un aboutissement. Le sacrement va donc se déployer tout au long de la vie, du moins s'ils en prennent les moyens. Ce signe, qui manifeste l'alliance de Dieu avec les hommes, permet une rencontre avec le Seigneur qui accompagne les époux sur leur chemin.

« Toute la vie en commun des époux, tout le réseau des relations qu'ils tissent entre eux, avec leurs enfants et avec le monde, tout cela est imprégné et fortifié par la grâce du sacrement. [...] Ils ne seront jamais seuls, réduits à leurs propres forces pour affronter les défis qui se présentent. Ils sont appelés à répondre au don de Dieu par leur engagement, leur créativité, leur résistance et leur lutte quotidienne, mais ils pourront toujours invoquer l'Esprit Saint qui a consacré leur union, afin que la grâce reçue se manifeste sans cesse dans chaque situation nouvelle »⁷².

Si l'on veut bien — car Dieu nous laisse libre de le suivre —, chaque dimension de la vie du couple peut être soutenue par la grâce de Dieu. Mais cela ne se fait pas de manière magique, comme si le sacrement reçu le jour du mariage était une assurance tous risques conclue une fois pour toute. Il est nécessaire de venir régulièrement puiser à la source de ce sacrement pour le garder vivant.

L'Église appelle volontiers les familles « églises domestiques »⁷³. Favoriser cette prise de conscience est une belle manière d'inviter les fidèles à vivre leur foi au quotidien, au sein du foyer, dans la communauté ecclésiale et au service de la société.

⁷² *Amoris Laetitia*, no 74.

⁷³ *Lumen Gentium*, no 11.

Voici quelques pistes qui peuvent favoriser ce déploiement du don de Dieu dans toutes ces dimensions :

1. Vivre la foi en couple et en famille

Où mieux que dans les foyers peut-on faire une première expérience d'une communion entre les personnes ? « *C'est ici que l'on apprend l'endurance et la joie du travail, l'amour fraternel, le pardon généreux et surtout le culte divin par la prière et l'offrande de sa vie* », suggère le Pape François⁷⁴. Cela se réalise dans chaque acte d'amour vécu au sein de la famille, mais aussi en prenant en compte la dimension spirituelle que les époux ont, d'une manière ou d'une autre, choisi d'honorer en se mariant à l'Église. Voici, en plus des temps de célébration à vivre avec la paroisse, quelques moyens qui peuvent leur être proposés :

- prier en couple et en famille : pas forcément longtemps, mais régulièrement ;
- aménager un « coin prière » qui nous rappelle la présence de Dieu au cœur de la famille ;
- méditer un passage de la Bible, y compris les textes choisis pour la célébration de leur mariage ; réfléchir à partir d'un livre de spiritualité conjugale et familiale ;
- faire du repas familial un temps de rencontre et de partage. Il est bon de le commencer par un *bénédicté* (prière au début du repas) ;
- prier les uns pour les autres. Les parents peuvent bénir leurs enfants au coucher ou au lever, comme ils ont pu le faire lors du rite d'accueil du baptême. De même les conjoints entre eux ;
- faire le point en famille sous le regard bienveillant de Dieu à travers les 3 dimensions du « merci, pardon, s'il te plaît »⁷⁵ ;
- fêter les anniversaires de mariage ;
- vivre régulièrement un temps fort ou une retraite de spiritualité conjugale ;
- développer une spiritualité conjugale et familiale⁷⁶.

2. Se ressourcer et s'engager en Église

« *L'Église est un bien pour la famille, la famille est un bien pour l'Église* »⁷⁷.

De nos jours, les jeunes couples ne trouvent pas toujours leur place dans la communauté chrétienne locale. Souvent, ils reviennent à l'occasion du baptême de leurs enfants ou pour l'inscription au catéchisme, mais rarement dans le but de nourrir leur vie baptismale et conjugale.

« *La conversion pastorale de nos communautés exige de passer d'une pastorale de simple conservation à une pastorale vraiment missionnaire. Ce qui permettra que l'unique programme de l'Évangile continue de s'introduire dans l'histoire de chaque communauté ecclésiale* ». Avec une nouvelle ardeur missionnaire, faisant que l'Église se manifeste comme une mère qui vient à la rencontre, une maison accueillante, une école permanente de communion missionnaire »⁷⁸.

⁷⁴ *Amoris Laetitia*, no 86.

⁷⁵ *Amoris Laetitia*, no 133.

⁷⁶ Le chapitre 9 d'*Amoris Laetitia* donne de nombreuses pistes pour développer une spiritualité conjugale et familiale :

« *La présence du Seigneur se manifeste dans la famille réelle et concrète, avec toutes ses souffrances, ses luttes, ses joies et ses efforts quotidiens. Lorsqu'on vit en famille, il est difficile d'y feindre et d'y mentir ; nous ne pouvons pas porter un masque. Si l'amour anime cette authenticité, le Seigneur y règne avec sa joie et sa paix. La spiritualité de l'amour familial est faite de milliers de gestes réels et concrets. Dans cette variété de dons et de rencontres qui font mûrir la communion, Dieu établit sa demeure. Ce don de soi associe à la fois « l'humain et le divin », car il est plein de l'amour de Dieu. En définitive, la spiritualité matrimoniale est la spiritualité du lien habité par l'amour divin* » (no 315).

⁷⁷ *Amoris Laetitia*, no 87.

⁷⁸ Document final de la V^e Conférence générale de l'épiscopat latino-américain et des Caraïbes, (Aparecida), 13-31 mai 2007, no 370.

C'est pourquoi, on veillera à garder le contact avec les familles et à les tenir au courant de ce qui est proposé pour l'éducation chrétienne des enfants par les communautés paroissiales (UP), les pastorales familiales et les différents mouvements ou communautés. On les invitera notamment à :

- cultiver la foi, l'espérance et la charité par la fréquentation des sacrements ;
- ressourcer leur amour par des sessions pour couples et familles, des parcours de formation, des groupes de partage avec d'autres couples, etc. ;
- prendre des initiatives pour contribuer à la vie des communautés et au soin des plus pauvres⁷⁹ : chacun a un rôle capital à jouer pour que nos communautés soient vivantes, et les jeunes couples en particulier pour que l'Église soit véritablement une famille de familles⁸⁰.

3. En société, au service du bien commun

C'est dans des familles concrètes que l'on peut apprendre les fondamentaux de la vie en commun, à cultiver des attitudes constructives et à rectifier ce qui nuit à une bonne entente. Ce qui est appris et vécu au sein de la famille, rejaillit en société.

C'est ainsi que l'on peut dire que la famille est la première cellule de la société et le rôle des parents une vraie mission. Tout amour authentique est fécond. À travers les enfants que le couple met au monde, et bien au-delà, le cercle familial est appelé à s'ouvrir, à pratiquer l'hospitalité, à aller vers les autres, à être attentif aux différentes situations de pauvreté, à témoigner de ce qui l'anime. La famille devient alors une « cellule vitale pour transformer le monde »⁸¹. L'engagement dans le monde, au nom de l'Évangile, est un précieux apport à la construction du bien commun.

« Cheminons, familles, continuons à marcher ! Ce qui nous est promis est toujours plus. Ne désespérons pas à cause de nos limites, mais ne renonçons pas non plus à chercher la plénitude d'amour et de communion qui nous a été promise »⁸².

PASTORALE DES FAMILLES ET SITUATIONS PARTICULIÈRES

Processus d'accompagnement

Si la volonté d'ancrer la pastorale de préparation au mariage dans un processus d'accompagnement nécessite une conversion de la pastorale (cf. chapitre 1, « Attitude pastorale », p. 6), ce processus s'avère nécessaire pour entendre celles et ceux qui vivent des situations matrimoniales et familiales difficiles et « non régulières ». Il importe alors de proposer une pastorale des familles qui ne se contente pas simplement d'annoncer la bonne nouvelle de la famille et du mariage telle que l'Église la promet, mais qui puisse rencontrer les fidèles au cœur même de leurs situations difficiles⁸³.

Personnes divorcées remariées ou en nouvelle union

Pour l'accompagnement des personnes divorcées remariées ou en nouvelle union, on tiendra compte du sens de l'évolution souhaitée par le Pape François :

⁷⁹ Cf. *Rituel du mariage*, bénédictions nuptiales no 4 (118) et no 6 (289).

⁸⁰ Cf. *Amoris Laetitia*, no 87.

⁸¹ *Amoris Laetitia*, no 324.

⁸² *Amoris Laetitia*, no 325.

⁸³ *Amoris Laetitia*, no 201.

« Il n'est plus possible de dire que tous ceux qui se trouvent dans une certaine situation dite "irrégulière" vivent dans une situation de péché mortel, privés de la grâce sanctifiante »⁸⁴.

Les évêques suisses⁸⁵, se référant à *Amoris Laetitia*, écrivent :

À la suite du Pape François, nous prôtons également une culture de l'intégration et de la compassion⁸⁶, y compris pour les couples et les familles en situation objective de rupture ou d'inadéquation à la norme de l'Église. Dans cette perspective, il est toujours possible « [qu'] on puisse vivre dans la grâce de Dieu [...] et qu'on puisse également grandir dans la vie de la grâce et dans la charité, en recevant à cet effet l'aide de l'Église »⁸⁷, et que dans certains cas, il puisse s'agir de l'aide des sacrements⁸⁸.

Les agents pastoraux sont donc invités, dans une véritable pastorale d'accompagnement, à discerner les situations⁸⁹, ainsi que le « poids des conditionnements concrets »⁹⁰ au cœur de ces situations.

Situations nouvelles

Notons que cet accompagnement ne se réduit pas aux personnes divorcées remariées. Aujourd'hui, des situations nouvelles apparaissent. Elles sont étroitement liées à la longévité de l'existence et au rassemblement des personnes âgées dans des établissements médicaux-sociaux, à la précarité financière résultant de différents facteurs touchant toujours plus notre société (éducation brimée, familles recomposées, manque de formation, dépendances etc.). Le Pape François l'affirme :

« Il s'agit d'intégrer tout le monde, on doit aider chacun à trouver sa propre manière de faire partie de la communauté ecclésiale, pour qu'il se sente objet d'une miséricorde "imméritée, inconditionnelle et gratuite". Personne ne peut être condamné pour toujours, parce que ce n'est pas la logique de l'Évangile ! Je ne me réfère pas seulement aux divorcés engagés dans une nouvelle union, mais à tous, en quelque situation qu'ils se trouvent »⁹¹.

Il est important que nos pastorales trouvent les voies qui leur permettent de rencontrer les personnes vivant ces situations et de les accompagner :

« J'invite les fidèles qui vivent des situations compliquées, à s'approcher avec confiance de leurs pasteurs ou d'autres laïcs qui vivent dans le dévouement au Seigneur pour s'entretenir avec eux. Ils ne trouveront pas toujours en eux la confirmation de leurs propres idées ou désirs, mais sûrement, ils recevront une lumière qui leur permettra de mieux saisir ce qui leur arrive et pourront découvrir un chemin de maturation personnelle. Et j'invite les pasteurs à écouter avec affection et sérénité, avec le désir sincère d'entrer dans le cœur du drame des personnes et de comprendre leur point de vue, pour les aider à mieux vivre et à reconnaître leur place dans l'Église »⁹².

⁸⁴ *Amoris Laetitia*, no 301. Cf. aussi no 297.

⁸⁵ Cf. *Pour un renouvellement de la pastorale du mariage et des familles à la lumière d'Amoris Laetitia : une bonne nouvelle pour tou(te)s*. Message de la CES à l'adresse des agents pastoraux, prêtres, diacres et laïcs, 5 septembre 2017.

⁸⁶ Cf. *Amoris Laetitia*, no 296.

⁸⁷ Cf. *Amoris Laetitia*, no 305.

⁸⁸ Cf. *Amoris Laetitia*, notes 336 et 351.

⁸⁹ *Amoris Laetitia*, no 298 : « L'Église reconnaît des situations où l'homme et la femme ne peuvent pas, pour de graves motifs — par exemple l'éducation des enfants —, remplir l'obligation de la séparation. Il y a aussi le cas de ceux qui ont consenti d'importants efforts pour sauver le premier mariage et ont subi un abandon injuste, ou celui de « ceux qui ont contracté une seconde union en vue de l'éducation de leurs enfants, et qui ont parfois, en conscience, la certitude subjective que le mariage précédent, irrémédiablement détruit, n'avait jamais été valide ».

⁹⁰ *Amoris Laetitia*, nos 301, 303, 305.

⁹¹ *Amoris Laetitia*, no 297.

⁹² *Amoris Laetitia*, no 312 ; cf. aussi *Amoris Laetitia*, chapitre VIII : accompagner, discerner et intégrer la fragilité.

En conclusion, comme le dit encore le Pape François,

« Comprendre les situations exceptionnelles n'implique jamais d'occulter la lumière de l'idéal dans son intégralité ni de proposer moins que ce que Jésus offre à l'être humain. Aujourd'hui, plus important qu'une pastorale des échecs est l'effort pastoral pour consolider les mariages et prévenir ainsi les ruptures »⁹³.

« Sans diminuer la valeur de l'idéal évangélique, il faut accompagner avec miséricorde et patience les étapes possibles de croissance des personnes qui se construisent jour après jour, ouvrant la voie à la miséricorde du Seigneur qui nous stimule à faire le bien qui est possible »⁹⁴.

Ce guide pastoral et le projet de mariage sont proposés ad experimentum pendant cinq ans, avant d'être adoptés définitivement.

Fribourg, le 17 mars 2022, en la fête de saint Patrick

✠ Charles MOREROD op
évêque de Lausanne, Genève et Fribourg

Gilles GAY-CROSIER
chancelier

⁹³ *Amoris Laetitia*, no 307.

⁹⁴ *Amoris Laetitia*, no 308.

ANNEXE I

(© diocèse LGF 2022)

(à télécharger sur le site internet du diocèse ! Ne pas utiliser la version ci-dessous)

Projet de mariage

		Fiancée	Fiancé
1	Nom		
2	Prénom(s)		
3	Nom et prénom du père		
4	Nom et prénom de la mère		
	Nom de jeune fille de la mère		
5	Date de naissance
6	Lieu de naissance		
7	Origine (CH : commune étranger : pays)		
8	État civil		
9	Profession		
10	Domicile actuel (adresse exacte)		
11	N° téléphone		
	E-mail		
12	Confession/religion		
13	Paroisse et date de baptême	/ . .	/ . .
14	Paroisse et date de confirmation	/ . .	/ . .
15	Lieu et date du mariage civil	/ . .	
16	Lieu (église), date et heure du mariage religieux	/ . . , à h	
17 a	Célébrant (fonction, adresse)		
17 b	A-t-on pris contact avec lui ?		
18	Lieu(x) et date(s) d'un parcours de préparation au mariage	/ . . , / . . , / . . ,	
19	Entretien(s) préparatoire(s) : prêtre/diacre, lieu, date		
20	Nom futur du couple et adresse exacte après le mariage		

Le prêtre/diacre responsable de la préparation au mariage :

Nom et prénom :

Signature :

Sceau paroissial

Autorisation de célébrer le mariage mixte

Sur la base du dialogue avec les fiancés (voir supplément pour les mariages mixtes) et en vertu de la délégation accordée au curé par décision de la Conférence des évêques suisses, j'autorise la célébration de ce mariage et donne « ad cautelam » la dispense de disparité de culte aux fiancés :

....., le..... Signature du curé de la paroisse de domicile de la partie
catholique :
(lieu) (date)

(sceau)

Nihil obstat

Vu les documents présentés à notre évêché, nous déclarons que rien ne s'oppose à la célébration de ce mariage :
Visis documentis exhibitis nihil obstat servatis de iure adhuc servandis quominus matrimonium contrahatur :

Évêché du lieu de domicile :

....., le
(lieu) (date)

(sceau)
(signature de l'ordinaire)

Évêché du lieu de la célébration :

....., le
(lieu) (date)

(sceau)
(signature de l'ordinaire)

Delegatio

Je soussigné - curé de la paroisse de célébration ou le prêtre délégué par lui (le cas échéant, joindre une copie de la délégation générale) - délègue la faculté de recevoir les consentements à :
Ad assistendum matrimonium in finibus paroeciae nostrae delegatur :

.....
(prénom, nom du clerc)

....., le
(lieu) (date)

(sceau)
(signature dudit curé ou de son délégué)

Licentia assistendi

Je soussigné - curé (ou son délégué) de la paroisse de domicile des fiancés, respectivement de la partie catholique - autorise le mariage hors de notre paroisse :
Sacerdoti legitima facultate praedito licentia matrimonio extra paroeciam nostram assistendi traditur :

....., le
(lieu) (date)

(sceau)
(signature dudit curé ou de son délégué)

Attestation de la célébration du mariage religieux

....., le.....
(lieu) (date)

Signature des époux :**Prénom, nom et signature des témoins :**

L'épouse :
.....
(prénom, nom, adresse & signature du 1^{er} témoin)

L'époux :
.....
(prénom, nom, adresse & signature du 2^{ème} témoin)

Prénom, nom et signature du ministre (prêtre/diacre) qui a reçu les consentements :

..... :

(prénom et nom)

(signature)

Documents du dossier :

Nota bene :

En cas de doute sur la validité du mariage, celui qui a présidé aux entretiens avec les fiancés ou qui a célébré le mariage peut joindre au présent dossier, avant archivage paroissial, les observations qui lui sembleraient utiles, dans une enveloppe fermée portant la mention « A l'attention de l'Officialité en cas de procès en nullité »).

- | | | |
|--------------------------|---------------------|--|
| <input type="checkbox"/> | Pour la fiancée | <input type="checkbox"/> Extrait du registre des baptêmes
<input type="checkbox"/> Attestation de confirmation
<input type="checkbox"/> Copie d'une pièce d'identité / de l'acte de naissance
<input type="checkbox"/> Autre(s) document(s) : : |
| <input type="checkbox"/> | Pour le fiancé | <input type="checkbox"/> Extrait du registre des baptêmes
<input type="checkbox"/> Attestation de confirmation
<input type="checkbox"/> Copie d'une pièce d'identité / de l'acte de naissance
<input type="checkbox"/> Autre(s) document(s) : : |
| <input type="checkbox"/> | Pour la célébration | <input type="checkbox"/> Copie d'acte du mariage civil
<input type="checkbox"/> Annexe pour mariages mixtes
<input type="checkbox"/> Dispense de forme canonique / <input type="checkbox"/> Dispense d'empêchement |

Inscriptions : baptêmes

- | | | | | | | | |
|--------------------------|---|--------------------------|--|--------------------------|--|--------------------------|---------------------------|
| <input type="checkbox"/> | Registre des mariages
du lieu du mariage | <input type="checkbox"/> | Registre des mariages de la paroisse
qui a donné la « licentia assistendi » | <input type="checkbox"/> | Registre des baptêmes
de la fiancée | <input type="checkbox"/> | Registre des
du fiancé |
|--------------------------|---|--------------------------|--|--------------------------|--|--------------------------|---------------------------|

ANNEXE II

FORCES ET FRAGILITÉS DE VOS PARCOURS DE VIE

La communauté conjugale et familiale que vous allez former avec votre conjoint.e est influencée par votre personnalité qui s'est structurée bien avant votre rencontre et votre décision de vivre maritalement. En effet, vos histoires de vies, avec leurs joies et leurs peines, leurs réussites et leurs échecs, vos blessures parfois, ont contribué à façonner votre personnalité et vont impacter votre vie de couple et de famille.

Les parcours de préparation au mariage invitent les futurs époux à réfléchir et à partager ensemble sur de nombreux autres thèmes liés à leur passé, leur présent et leur avenir.

Les pistes de réflexion et questions ci-dessous portent sur des éléments qui pourraient mettre en péril l'équilibre de votre vie relationnelle, sentimentale et sexuelle. Elles sont issues de l'expérience de couples ayant connu de graves difficultés et de ceux qui les ont accompagnés.

Ce document est destiné à une réflexion personnelle et/ou en couple. Si vous en ressentez le besoin, vous pouvez librement en parler avec la personne qui s'occupe de votre préparation au mariage ou toute autre personne compétente.

Votre milieu familial

- Dans quelle ambiance avez-vous vécu votre enfance et votre adolescence ? Vos relations avec vos parents et vos frères et sœurs étaient-elles bonnes, épanouissantes et sereines ?
- Quelle était la situation conjugale de vos parents ? Avez-vous l'impression qu'ils s'épanouissaient l'un.e au contact de l'autre ? Formaient-ils un couple uni ou, au contraire, se sont-ils séparés ou divorcés durant votre enfance ou votre adolescence ? En ce cas, comment avez-vous vécu leur désunion ? En avez-vous souffert ? Avez-vous gardé des contacts avec vos deux parents ? Ressentez-vous de la colère ou de la haine contre l'un d'entre eux ?
- De nombreuses personnes, marquées par la rupture de leurs proches, vivent un amour épanouissant et durable. Elles ont parfois puisé, dans les souffrances vécues, la motivation de faire de leur couple une priorité et ainsi, de s'engager avec une force ou une détermination particulière dans le mariage. Si cette situation vous concerne, pouvez-vous identifier quelles ressources vous permettent aujourd'hui de vous engager sereinement dans la vie conjugale ?
- Quelle éducation avez-vous eue ? Était-elle marquée par la rigidité, par l'autoritarisme, par la permissivité ? Avez-vous eu l'impression d'avoir manqué de liberté dans votre éducation ? Pensez-vous que vos parents vous faisaient confiance ? Pouviez-vous vous confier à vos parents ou à l'un d'entre eux ? En quoi l'éducation que vous avez reçue peut-elle influencer (de manière positive ou négative) l'éducation que vous souhaitez donner à vos enfants ? Quelles sont les valeurs que vous souhaitez transmettre. En parlez-vous avec votre futur.e épouse/époux ?
- Avez-vous été témoin ou victime de violences verbales, physiques ou psychologiques dans votre famille ? Avez-vous été victime d'abus ou d'attouchements à caractère sexuel par l'un de vos proches ou une tierce personne ?

- Avez-vous été marqué.e par la consommation de stupéfiants ou d'alcool ? Avez-vous souffert de la maladie ou du décès d'un être proche ou de la perte d'un enfant au sein de votre famille ? Comment avez-vous pu surmonter de tels événements ? Avez-vous pu en parler à quelqu'un ? Avez-vous suivi ou ressenti le besoin de suivre une psychothérapie ?

Votre jeunesse

- Quelles ont été les domaines ou expériences qui vous ont construit.e, vous ont fait grandir ou, au contraire, ont été sources de difficultés, notamment durant la période de l'adolescence ?
- Avez-vous déjà vécu précédemment une vie amoureuse et commune avec un ou une amie ? Quelles ont été les joies et les difficultés que vous avez rencontrées ? Avez-vous eu de la peine à partager les tâches communes, les loisirs ? Avez-vous ressenti de la difficulté à faire part de votre point de vue ? Avez-vous eu l'impression d'être écouté.e, respecté.e ? Quelles ont été les raisons de l'échec de votre relation ?
- La sexualité est un don de Dieu au service de l'épanouissement du couple. Si vous vivez déjà des relations sexuelles, tenez-vous compte du plaisir et du bonheur de l'autre dans votre relation intime ? Avez-vous des pratiques ou des attentes sexuelles qui pourraient offusquer votre futur.e conjoint.e ? Avez-vous recours à des pratiques (par exemple la pornographie) qui ne construisent pas l'intimité du couple et dénaturent le sens et la beauté de la relation sexuelle ?

La personnalité de votre futur.e conjoint.e

- Avez-vous l'impression de bien connaître votre futur.e conjoint.e ? Connaissez-vous son milieu familial, son passé ? Quelle est sa conception du mariage et de la famille ? Est-il/elle quelqu'un qui dialogue ? Se montre-t-il/elle égoïste ou replié.e sur lui/elle-même ? Quels sont ses besoins relationnels ou sociaux ?
- Y a-t-il chez votre futur.e conjoint.e des attitudes qui vous interpellent ? Appartient-il/elle à une religion, confession ou culture différente ? Votre futur.e conjoint.e est-il/elle à l'aise dans votre famille, avec vos proches et vos amis ? Est-il/elle très dépendant.e de sa propre famille ou de ses parents ? Est-il/elle soucieu.x.se d'avoir une activité professionnelle ? A-t-il/elle le désir d'avoir avec vous des enfants ? Vous paraît-il/elle capable d'exercer une autorité parentale ? Avez-vous l'impression qu'il/elle privilégie ses activités (sport, hobbies, sorties entre copains/copines, etc.) au détriment des moments passés ensemble ?

Les raisons de votre mariage

Votre amour mutuel, le désir de fonder une famille et la volonté de partager toute votre vie avec votre conjoint.e sont-ils bien le fondement de votre décision ? Y a-t-il d'autres raisons (peur de la solitude, pression de l'entourage, grossesse imprévue, avantages, etc.) qui motivent votre choix ?

ANNEXE III

ET SI ON SE FIANÇAIT ?

Le sens des fiançailles

Le mot « fiançailles » vous évoque peut-être un rite désuet ou alors une demande en mariage romantique officialisée par une bague. Pourtant, cette étape vers le sacrement du mariage est une belle opportunité de discernement. Il s'agit d'une période déterminée durant laquelle les fiancés mûrissent leur projet commun tout en restant libres de s'engager ou non dans le mariage. C'est une voie pour faire grandir et mûrir l'amour dans un couple, en approfondissant la connaissance mutuelle.

A l'image de l'Alliance de Dieu avec son peuple (*Osée 2, 16-25*), le temps des fiançailles est un temps d'« apprivoisement » réciproque, où les futurs époux bâtissent et consolident la relation, en apprenant la confiance, en prenant le temps de la formation et du discernement. Si l'engagement dans le mariage peut faire peur, une relation nécessite des étapes pour avancer.

La célébration des fiançailles

La célébration des fiançailles permet aux couples qui se posent la question du mariage de marquer concrètement leur désir, sans s'engager encore définitivement, mais en faisant déjà un pas de plus.

L'Église catholique propose une bénédiction des fiançailles (dans le *Rituel Romain de la Célébration du Mariage* ou le *Rituel du mariage*) qui peut également se dérouler dans l'intimité des familles. C'est l'occasion de mettre son couple sous le regard de Dieu, de le remercier pour le chemin parcouru et de lui confier la suite.

Sans être un « pré mariage », le temps des fiançailles pose les bases de cette vie nouvelle inaugurée par le mariage. La promesse de s'aimer pour la vie se prépare, elle ne peut être tenue que si les futurs époux savent à quoi ils s'engagent et le choisissent librement. Cela n'est possible que s'ils ont laissé ce désir mûrir en eux et entre eux. Quelqu'un pour qui la fidélité n'est pas une nécessité durant les fiançailles aura certainement de la peine à aimer exclusivement la même personne tout le reste de sa vie.

Les fiançailles sont également un temps de découverte de l'engagement à venir. Il commence à être vécu durant cette période et prendra son sens plénier avec le sacrement du mariage.

La célébration des fiançailles est un sacramental et non un sacrement comme le Mariage. « Les sacramentaux ne confèrent pas la grâce de l'Esprit Saint à la manière des sacrements, mais par la prière de l'Église ils préparent à recevoir la grâce et disposent à y coopérer » (*CEC, no 1670*). Cette célébration, du fait de la prière des fiancés qui se mettent en chemin sous le regard du Christ, les « prépare à recevoir la grâce » du sacrement de Mariage et les « dispose à y coopérer » par la préparation pratique et spirituelle et l'accompagnement dont ils bénéficient de et au sein de l'Église. Les deux parties que comprend la célébration vont dans ce sens.

En premier lieu, la bénédiction comme signe sacré : la démarche des fiancés s'inscrit dans un projet commun, avec Dieu. Cela sera signifié par la lecture de la Parole de Dieu. Pour le peuple d'Israël, les années de « fiançailles » ont été un temps de bénédiction. La célébration des fiançailles s'inscrit donc dans la logique de l'Alliance que Dieu renouvelle avec son peuple à travers l'amour des fiancés.

Dans un second temps, les fiancés feront monter vers Dieu leur action de grâce. Le temps des fiançailles est un temps joyeux. Cependant, les obstacles font partie du chemin. Dans l'exhortation apostolique *Amoris Laetitia*, le pape François rappelle l'importance de la préparation au mariage en tant que formation humaine et spirituelle, pour « faire grandir l'amour réciproque » (*Amoris Laetitia*, no 208) et « découvrir la valeur et la richesse du mariage » (*Amoris Laetitia*, no 205).

La célébration des fiançailles permet au couple de marquer une étape dans son cheminement. Elle est l'occasion de s'encourager à marcher à deux et de s'impliquer, en avançant vers un engagement définitif.

Pourquoi se fiancer ?

Le temps des fiançailles renforce les liens entre les futurs époux, rend leur couple plus fort, leur donne de s'aimer davantage, les prépare au don total d'eux-mêmes qu'ils manifesteront dans les consentements, leur fait découvrir la beauté des sacrements, et en particulier de celui qui les unira, leur permet de vivre dans la joie, la tendresse et la sérénité leur préparation au mariage et de mettre leur cheminement entier sous le regard bienveillant de Dieu.

LA CÉLÉBRATION DES FIANÇAILLES : PROPOSITIONS

Pour une célébration des fiançailles, vous pouvez vous référer à la bénédiction des fiancés proposée par le *Rituel romain* (195-214) ou à la bénédiction des fiançailles du *Rituel du mariage*, dont les textes sont repris ci-dessous :

Bénédiction des fiancés – *Rituel romain* 1995

195 Parmi les devoirs des époux chrétiens et les formes de leur apostolat, après l'éducation de leurs enfants, une de leurs tâches principales consiste à aider les fiancés pour qu'ils se préparent de leur mieux au mariage.

Les fiançailles sont un événement marquant pour des familles chrétiennes. Il convient donc de les célébrer par un rite et une prière commune, pour qu'avec la bénédiction divine ce qui est commencé heureusement s'achève aussi heureusement au temps fixé.

Pour que cela se fasse pour le mieux, on adaptera la célébration aux circonstances.

196 Lorsque les fiançailles sont célébrées dans l'intimité des deux familles, un des parents peut fort bien présider au rite de bénédiction. Mais, si un prêtre ou un diacre est présent, il convient alors de lui laisser la charge de présider, pourvu qu'il soit bien clair aux personnes présentes qu'il ne s'agit pas de la célébration du mariage.

197 Le rituel qui suit peut donc être employé soit par les parents, soit par un prêtre, un diacre ou un laïc qui adapteront les diverses parties en conservant les éléments principaux et la structure du rite.

198 Ce rituel peut aussi être employé au cours du temps des fiançailles lorsque les fiancés se réunissent en vue de la préparation au mariage. Mais on ne fera jamais les fiançailles ou la bénédiction spéciale des fiancés à l'intérieur d'une messe.

OUVERTURE

199-200 Après un signe de croix initial, celui qui préside salue la famille rassemblée. S'il est prêtre ou diacre, il peut dire, par exemple :

***Que Jésus Christ, notre Seigneur,
qui nous a aimés et s'est livré pour nous,
vous donne la grâce et la paix.***

R/ Béni soit Dieu, maintenant et toujours.

201 Si le ministre est laïc, il salue ainsi :

***Louons Jésus Christ, notre Seigneur,
qui nous a aimés et s'est livré pour nous.
Béni sois-tu, Seigneur***

R/ Béni sois-tu, Seigneur.

202 Le ministre prépare les personnes présentes à la célébration, en disant par exemple :

***Nous savons que la grâce de Dieu est nécessaire à tous et en tout temps. Mais il y a des moments où les chrétiens en ont le plus grand besoin, en particulier quand ils se préparent à fonder un nouveau foyer.
Pour que N. et N. grandissent dans une estime mutuelle, pour qu'ils s'aiment sincèrement et qu'ils se préparent au mariage en s'entraïdant et en priant ensemble, implorons pour eux la bénédiction de Dieu.***

LECTURE DE LA PAROLE DE DIEU

203 Une des personnes présentes (ou le ministre lui-même) lit un texte biblique, par exemple :

Jn 15, 9-12 : « Aimez-vous les uns les autres »

Écoutons la parole du Seigneur dans l'Évangile selon saint Jean :

Jésus disait à ses disciples : « Comme le Père m'a aimé, moi aussi je vous ai aimés. Demeurez dans mon amour. Si vous êtes fidèles à mes commandements, vous demeurez dans mon amour, comme moi, j'ai gardé fidèlement les commandements de mon Père, et je demeure dans son amour. Je vous ai dit cela pour que ma joie soit en vous, et que vous soyez comblés de joie. Mon commandement, le voici : Aimez-vous les uns les autres comme je vous ai aimés. »

204 *1 Co 13, 4-8* : « Hymne à la charité »

Écoutons saint Paul dans la première lettre aux Corinthiens :

Frères, l'amour prend patience ; l'amour rend service ; l'amour ne jalouse pas ; il ne se vante pas, ne se gonfle pas d'orgueil ; il ne fait rien de malhonnête ; il ne cherche pas son intérêt ; il ne s'emporte pas ; il n'entretient pas de rancune ; il ne se réjouit pas de ce qui est mal, mais il trouve sa joie dans ce qui est vrai ; il supporte tout, il fait confiance en tout, il espère tout, il endure tout. L'amour ne passera jamais.

205 ou bien :

Os 2, 21-26 : « Tu seras ma fiancée »

Ph 2, 1-5 : « Ayez les mêmes sentiments »

206 On peut aussi dire ou chanter un psaume responsorial ou un autre chant approprié.

Ps 144, 8-9. 10-15. 17-18

R/ La bonté du Seigneur est pour tous.

207 Celui qui préside commente brièvement la lecture biblique pour que les personnes présentes saisissent par la foi le sens de la célébration et qu'elles la distinguent bien clairement de la célébration du mariage.

PRIÈRE COMMUNE

208 Parmi les intercessions, on peut choisir celles qui semblent les plus adaptées ou en ajouter d'autres correspondant aux circonstances.

Dieu notre Père a tant aimé les hommes qu'il a fait d'eux ses enfants dans le Christ et les témoins de son amour dans le monde. Prions-le avec confiance.

R/ Répands sur nous ton amour, Seigneur.

Toi qui as voulu qu'on nous reconnaisse pour tes fils à l'amour que nous aurons entre nous. R/

Toi qui as fait de l'amour pour toi et nos frères le premier commandement. R/

Toi qui unis l'homme et la femme dans un même amour pour faire naître une nouvelle famille. R/

Toi qui as fait de l'offrande pascale de ton Fils le modèle de l'amour donné dans le mariage. R/

Toi qui appelles **N.** et **N.** à fonder une famille chrétienne en étant un seul cœur, une seule âme. R/

208 A ou bien :

Béni sois-tu, Seigneur notre Dieu : tout ce que tu as fait est bon. Béni sois-tu, Seigneur !

R/ Béni sois-tu, Seigneur !

Tu as créé l'homme à ton image, et tu lui as confié ta création. Béni sois-tu, Seigneur ! R/

Tu as créé l'homme et la femme, et tu les as faits l'un pour l'autre. Béni sois-tu, Seigneur. R/

Bénédictions le Père, le Fils et l'Esprit Saint, maintenant, toujours et dans les siècles. Béni sois-tu, Seigneur R/

Montre à ces fiancés le chemin où tu les attends.

R/ Exauce-nous, Seigneur.

Sois leur compagnon de route aux bons comme aux mauvais jours. R/

Achève ce que tu as commencé en eux et fais grandir leur amour. R/

Fais que leur amour mutuel soit un témoignage pour les autres. R/

Éclaire et guide tous ceux qui se préparent au mariage. R/

*** Tous : Notre Père... Car c'est à toi...**

209 Les fiancés peuvent alors se donner un signe de leur promesse ; selon la coutume locale, cela pourra être la remise d'un anneau, ou d'autres dons, ou une signature, etc.

209 A * Le ministre peut bénir l'anneau en disant :

***Dieu notre Père, tout don parfait vient de toi.
Bénis cet anneau : qu'il soit pour N. et N. le rappel
de leur promesse.***

***Qu'il soit aussi le signe de la joie parfaite
qu'ils veulent découvrir ensemble
tout au long de leur vie.***

Par Jésus, le Christ, notre Seigneur.

R/ Amen.

210 Pour bénir d'autres dons, le ministre dit :

***Gardez ces cadeaux que vous vous êtes offerts :
qu'ils soient le rappel de vos fiançailles,
qu'ils soient l'annonce d'une totale donation.***

R/ Amen.

PRIÈRE DE BÉNÉDICTION

211 Celui qui préside dit l'oraison, les mains jointes. Si c'est un prêtre ou un diacre, il la dit les mains étendues.

***Nous t'adressons notre louange, Seigneur,
toi qui as disposé et conduit N. et N.
à un amour réciproque.
Daigne confirmer le désir de leurs cœurs
pour qu'en se gardant fidélité
et en te plaisant en tout,
ils parviennent avec bonheur au sacrement du mariage.
Par Jésus, le Christ, notre Seigneur.***

R/ Amen.

211 A ou bien :

***Dieu notre Père, nous sommes à toi
et notre vie repose en tes mains.
Tu ne nous laisses jamais seuls
et avec toi nous n'avons rien à craindre.
Bénis N. et N. en ce jour de leur fiançailles.
Envoie-leur ta lumière :***

***qu'ils reconnaissent qu'ils sont faits l'un pour l'autre.
Protège-les sur le chemin qu'ils vont suivre ensemble,
pour qu'ils vivent ce temps de préparation au mariage
dans un amour respectueux et responsable.
Que, dans la confiance mutuelle et dans leur foi en toi,
ils aillent plus sûrement l'un vers l'autre.
Par Jésus, le Christ, notre Seigneur.***

R/ Amen.

212 *Ou bien, si c'est un prêtre ou un diacre qui préside :*

***Seigneur notre Dieu, source de tout amour,
c'est par ta providence
que ces deux jeunes gens sont allés l'un vers l'autre.
Accorde-leur de se préparer au sacrement du mariage
avec le secours de ta grâce,
pour que, réconfortés par ta bénédiction ✠,
ils progressent dans une estime mutuelle
et dans un amour sincère.
Par Jésus, le Christ, notre Seigneur.***

R/ Amen.

CONCLUSION

213 *Celui qui préside dit :*

***Que le Dieu d'amour et de paix habite en vous,
qu'il dirige vos pas
et établisse vos cœurs dans son amour.***

R/ Amen.

ou bien :

***Que la paix de Dieu,
qui dépasse tout ce qu'on peut imaginer,
garde vos cœurs et vos pensées
dans le Christ Jésus, notre Seigneur.***

R/ Amen.

214 *Il est bon de terminer par un chant approprié (à la Vierge Marie par exemple).*

Bénédition des fiançailles – *Rituel du mariage*

Pour la bénédiction des fiançailles, on pourra s'inspirer des formules suivantes :

→ Une célébration simple d'action de grâce et de demande peut se situer lors d'un repas ou d'une rencontre des familles des futurs fiancés. Elle peut commencer par une invitation à la prière, de ce genre :

***Aujourd'hui, parmi nous,
N. et N., vous posez un geste
d'engagement amoureux.
Dans ce geste, vous vous réservez l'un à l'autre
pour votre vie et votre bonheur,
et pour le service de vos frères
dans la vocation conjugale.***

***Aussi, nous allons
rendre grâce au Seigneur de cet événement
et lui demander de vous bénir.***

On pourra ensuite utiliser l'un ou l'autre des textes suivants :

Gn 2, 18-24 (Création de la femme)
Dt 10, 12-15
Dt 30, 15-20
1 Co 13, 4-7 ou 4-13 (Hymne à l'amour)
1 Jn 4, 7-21 (Qui demeure dans l'amour)
Mt 5, 13-16 (Le sel de la terre ...)
Mt 18, 19-22.

Après une brève réflexion, on commence une bénédiction (en ces termes ou en d'autres).

***Tu es béni, Père de toutes bontés
et auteur de tout amour.
Tu nous a créés à ton image,
homme et femme, tu nous a créés.
Nous te bénissons
pour ce mystère de l'amour humain
qui porte l'homme vers la femme
et la femme vers l'homme.
Regarde avec tendresse N. et N.,
montre leur ta bonté.
Bénis leur amour
et mène à un heureux accomplissement
leur engagement d'aujourd'hui.
Conserve-les dans ta fidélité.
Soutiens-les et fais que nous, parents et amis,
leur apportions notre témoignage de vie
et notre aide.
Nous te le demandons par Jésus, notre Seigneur.
R/ Amen.***

On pourra aussi bénir la bague de fiançailles (voir plus bas).

→ A la suite d'une invitation à la prière, on commence une bénédiction (en ces termes ou en d'autres).

**Seigneur, Dieu d'amour,
nous te rendons grâce pour l'amour humain
que tu as créé et que tu as fait jaillir
chez N. et N.**

**Nous voulons te rendre gloire
pour cet amour qui unit deux êtres,
les épanouit, les transforme
et apporte tant de joie et de bonheur.**

**Nous te prions aujourd'hui
pour ces fiancés qui s'aiment
(et veulent dans un avenir rapproché,
mettre cet amour au service de la vie
et de la fécondité dans le mariage).**

**Souviens-toi, Seigneur, de N. et de N.
pour qu'ils se préparent à leur vie commune
par le dialogue, la compréhension mutuelle
et la recherche d'un amour
toujours plus profond et engageant.**

**Souviens-toi de leurs parents,
de leurs frères et sœurs,
de leurs amis,
de leurs compagnons et compagnes de travail,
afin que tous se sentent responsables
de cette union qui s'édifie.**

**Que l'amour de N. et de N.
s'exprime dans le don, l'oubli de soi
et la recherche du bonheur de l'autre.**

**Que cet amour reste ouvert aux autres
et contribue à rendre plus humain leur milieu.**

**Nous te le demandons par Jésus, notre Seigneur.
R/ Amen.**

On bénit ensuite la bague de fiançailles :

**Seigneur, bénis ces fiancés,
Guide-les dans la préparation
de leur projet de vie.
Que cette bague (ces bagues)
soit (soient) le rappel de leur amour,
au nom du Père, du Fils ✠ et du Saint-Esprit.
R/ Amen.**

On offre des félicitations aux fiancés.

Une remise de fleurs peut souligner le caractère festif et joyeux de l'événement.

→ **Prions, mes frères, pour ces deux jeunes
qui ont décidé de se lier l'un à l'autre,
et qui, pour se préparer à leur futur mariage,
confient à Dieu le temps de leurs fiançailles.
Ils vous demandent, parents et amis,
de vouloir bien vous associer à leur prière.**

Prions le Seigneur.

**Seigneur tout-puissant et plein de bonté,
tu as permis la rencontre de N. et de N.
Tu es la source de toute lumière et de tout amour
daigne, par ton Esprit Saint,
préparer toi-même ces fiancés
au sacrement de mariage.
Apprends-leur à se connaître vraiment,
rends leur amour chaque jour plus profond,
plus loyal et plus pur.
Que sous ton regard ils se respectent
Jusqu'au moment où, par le mariage,
ils s'appartiendront l'un à l'autre.
Par Jésus Christ, notre Seigneur.
R/ Amen.**

Le prêtre asperge la bague avec l'eau bénite. Suivant la coutume, le fiancé met la bague au doigt de sa fiancée pendant que le prêtre les bénit en disant :

**Que la bénédiction du Dieu tout-puissant,
Père, Fils ✠ et Saint-Esprit,
descende sur vous et y demeure toujours.
R/ Amen.**

Si les fiançailles devaient se faire à l'occasion d'une célébration eucharistique festive ou de la communauté locale, la bénédiction de la bague et celle des fiancés pourraient prendre place après l'homélie. Dans ces cas, on devra tenir compte du bien de la communauté réunie et du mystère célébré à ce moment.

ANNEXE IV

CARNET D'ADRESSES, SITES ET RÉFÉRENCES UTILES

- Pastorale familiale dans le diocèse (présence dans chacun de ses cantons) et mariage :
<https://diocese-lgf.ch/vie-de-leglise/familles-et-couples/>
<https://diocese-lgf.ch/vie-de-leglise/mariage/>
- Officialité diocésaine :
<https://diocese-lgf.ch/officialite/>
- Dicastère pour les Laïcs, la Famille et la Vie :
<http://www.laityfamilylife.va/content/laityfamilylife/fr.html>